

19 874



COMMISSION DES FINANCES  
et des  
AFFAIRES ETRANGERES  
réunies

-----

Séance du Mercredi 2 juillet 1924.

La Séance est ouverte à 15 heures sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président de la Commission des Finances.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER. LEBRUN.  
DAUSSET. DEBIERRE. HENRY ROY. SCHRAMECK.  
BLAIGNAN. FRANCOIS SAINT-MAUR. GUILLIER.  
TOURON JEAN MOREL. BIENVENU-MARTIN.  
R.G.LEVY. HENRY CHERON. FERNAND DAVID.  
PAUL DOUMER. LUCIEN HUBERT. CHASTENET.  
PASQUET. RAIBERTI. ROUSTAN. LEON PERRIER.  
CUMINAL. REYNALD. BOIVIN-CHAMPEAUX. SERRE.  
MM. FERNAND MERLIN. RAYMOND POINCARE. PHILIP.  
MOLLARD. DE MONTAIGU. MELINE. ORDINAIRE.  
GASSER. VICTOR BERARD. MARRAUD. LABROUSSE.  
PAUL DUPUY. BOMPART. GEORGES BERTOULAT.  
AUBER. LAZARE WEILLER. de SAINT QUENTIN.  
BRANGIER, GENERAL BOURGEOIS. BERGEON. HONNO-  
RAT. LOUIS MARTIN. HENRI COSNIER. DE

+++++

AUDITION DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL ET DE  
M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

MM. HERRIOT, PRESIDENT DU CONSEIL. MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET LE GENERAL NOLLET. MINISTRE DE LA GUERRE sont entendus sur les conditions d'application du plan du

Comité d'experts devant la Commission des Réparations.

M. LE PRESIDENT.- Nous ne saurions trop remercier le Gouvernement de l'empressement avec lequel il a bien voulu répondre à l'appel des deux commissions des finances et des affaires étrangères, et c'est au nom de ces deux commissions que je souhaite la bienvenue à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre de la guerre.

En les recevant aujourd'hui pour la première fois, je tiens à leur dire combien est excellent l'esprit dans lequel nos commissions accordent audience à MM. les membres du Gouvernement : elles désirent être renseignées, elles l'ont toujours été par les Ministres qui se sont succédé.

J'ajoute qu'elles sont très discrètes, qu'elles conservent pour elles certaines déclarations parfois un peu délicates : par conséquent, le Gouvernement peut parler en toute confiance devant nous.

Nous entendrons avec le plus vif intérêt M. le Président du Conseil, persuadés qu'il nous apportera, je ne peux pas dire des apaisements, hélas ! mais enfin des renseignements complets sur les conditions dans lesquelles se présente devant nous le fameux plan des experts pour le règlement de nos affaires avec l'Allemagne.

Ceci dit, Monsieur le Président du Conseil, je vous donne la parole.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Monsieur le Président, Messieurs, je remercie M. le Président de bien vouloir nous accueillir avec une bienveillance que j'ai déjà éprouvée.

Le Gouvernement s'est rendu très volontiers à l'appel des commissions des finances et des affaires étrangères réunies : c'était d'abord pour lui un devoir, de plus, il pense

très sincèrement qu'il n'y a qu'à gagner à prendre, si on veut bien les lui donner, les avis des hommes qui sont rassemblés dans cette salle.

Messieurs, c'est uniquement l'intérêt national qui nous domine et nous rassemble tous, et le Gouvernement va s'efforcer de vous renseigner le plus exactement qu'il pourra - même s'il est appelé à certains moments à vous dire des choses confidentielles - sur tout ce qui peut être utile à la défense des intérêts dont il a présentement la garde.

Pour faire un exposé aussi clair que possible de la situation, il convient, à mon avis, de le diviser en trois parties.

Tout d'abord, je dirai sur quel plan travaille le Gouvernement et vous mettrai à même de juger les dispositions que nous avons arrêtées pour essayer de voir aussi clair que possible dans l'examen d'un problème dont personne ne niera qu'il est pour le moins très compliqué.

Ensuite, je résumerai aussi fidèlement que possible l'entretien que j'ai eu avec M. Mac-Donald et avec les Ministres belges.

Et enfin - je pense qu'à ce moment, la tâche sera devenue plus facile pour moi, je répondrai aux questions qui m'ont été posées par l'une et l'autre de vos commissions.

Si ce plan de travail vous agréé, les commissions seront ainsi bien renseignées. (Approbaton).

Si peu de temps que nous ayons eu pour nous préparer, nous avons pensé, M. le Ministre de la guerre et moi que nous ne pouvions pas aborder l'entretien de Chequers sans nous être fait des idées précises sur les méthodes à adopter et sur les problèmes à traiter pour la défense des intérêts de la France.

Nous partons de cette idée que le plan des experts est adopté : il l'a été par le précédent Gouvernement, et je m'associe à l'approbation qui a été donnée ainsi à ce plan que, pour moi, j'avais toujours souhaitée et que j'ai appuyée dans la mesure de mes forces.

Le plan des experts étant désormais la base commune des Alliés et, du même coup, la base sur laquelle doivent s'établir nos règlements avec l'Allemagne, la question qui se pose est, de toute évidence, la question des garanties.

Encore, selon nous, pour voir clair, faut-il diviser le problème des garanties en deux parties sous peine de laisser s'établir des confusions.

Selon moi, notre pays a besoin d'avoir d'abord ce que j'appellerai des garanties d'exécution du plan, et ensuite, des garanties de sécurité ; je crois qu'il y a tout profit à dissocier ces deux préoccupations.

J'entends pour ma part, sous le titre de garanties d'exécution, les garanties qui nous sont nécessaires pour obtenir les paiements qui nous sont promis par le rapport Dawes; mais ici encore, il faut décomposer. J'ai établi un programme : s'il vous paraissait intéressant de l'avoir, je le ferais parvenir aux deux commissions, mais il m'est difficile de le rendre public. Je vais tout d'abord l'exposer.

Il faut, en premier lieu, obtenir une organisation rationnelle du contrôle en Allemagne. La première condition de la sécurité financière à donner aux Alliés, en particulier à la France, sera la bonne organisation, en Allemagne des régies principalement prévues par le plan des experts.

C'est un travail qui est tout d'abord à la charge de

la Commission des Réparations : elle s'en occupe et M. Barthou a bien voulu me communiquer un premier schéma qui marque de quelle façon la commission des Réparations entend mettre en place les différents services prévus par le plan Dawes. Il reste d'ailleurs encore bien des questions à traiter : pour nous, par exemple, nous pensons qu'il y aurait intérêt à lier le plus possible les Etats Unis à l'exécution de ce contrôle. Les négociations engagées à cet effet portent sur le principe et sur les personnes. J'espère qu'elles donneront de bons résultats.

En second lieu, se présente la question des garanties mêmes d'exécution, garanties commerciales ou garanties militaires. C'est là que se pose le problème des conditions d'évacuation éventuelle de la Ruhr.

J'aurai à dire quels ont été sur ce point mes entretiens avec le Gouvernement britannique, comment la conversation s'est engagée, comment elle s'est terminée. Mais, ces garanties prises, garanties de contrôle intérieur, d'exécution extérieure, garanties militaires ou commerciales, car, là aussi, se posent des garanties commerciales - nos garanties seront d'autant plus fortes que les obligations émises en vertu du plan des experts auront été plus ou moins bien placées entre les mains de porteurs qui ne voudront pas laisser dépérir leur engage - il reste un problème intéressant, celui des manquements éventuels.

Même en restant dans l'ordre de l'exécution du plan Dawes, il faut prévoir le cas où l'Allemagne se déroberait.

Nous étions décidés à traiter, à Chequers, avec le Gouvernement britannique, la question des manquements et comme vous le verrez par le procès verbal de la conversation que j'ai eue avec M. Mac Donald, la Grande Bretagne,

confirmant les indications qu'elle avait déjà données à MM. Theunis et Hymans, confirmant aussi un engagement qui était inclus dans une lettre de M. Mac Donald, ou, plus exactement, ne désavouant pas l'acte pris par M. Poincaré de cet engagement dans une lettre, la Grande Bretagne, dis-je, déclare qu'en cas de manquement de l'Allemagne, elle serait à côté de la France et de la Belgique pour assurer l'exécution des engagements pris par le Reich.

Cela ne veut pas dire que le problème ainsi posé ne laisse pas à résoudre un certain nombre de difficultés, que je puis exposer dès maintenant, et auxquelles bien entendu, nous avons songé : même la signature par l'Angleterre d'un pacte de garantie au cas où l'Allemagne manquerait à ces engagements, laisse en suspens deux questions :

Quelle serait la nature de l'engagement que prendrait l'Angleterre ?

S'engagerait-elle, dès maintenant, à définir les mesures qu'elle prendrait en cas de défaillance de l'Allemagne ?

Je dis tout de suite que j'ai rapporté de mes entretiens de Chequers l'impression très forte, confirmée par mes entretiens postérieurs avec les ministres belges, que la Grande Bretagne n'accepterait pas de prendre des engagements précis. Elle invoque les difficultés qu'elle rencontrerait de la part de son Parlement, l'impossibilité dans laquelle serait le Gouvernement britannique de faire admettre une série de mesures militaires ainsi définies, à échéance de dix, quinze ou vingt-cinq années, puisque il ne faut pas l'oublier - dans l'hypothèse de l'application du plan des experts, il est question d'une période de trente-sept années que les experts déclarent devoir correspondre à l'exécution, en particulier, du plan relatif aux chemins de fer,

un de ceux qui ont été le plus nettement établis. La Grande Bretagne déclare qu'il est impossible d'obtenir du parlement des engagements déterminés pour trente-sept années.

Le gouvernement belge que, d'ailleurs, j'ai consulté sur ce point, est d'avis que cet engagement pris vaudrait moins qu'un engagement de portée générale : c'est là une opinion que partagent un grand nombre de personnes. Je m'en suis entretenu hier avec les membres les plus qualifiés des experts de la Commission des réparations; en a l'impression assez fréquente qu'un engagement général de la Grande Bretagne pris par écrit constituerait en somme une garantie peut-être plus sûre qu'un engagement trop nettement défini. Ce dernier aurait de plus - c'est le raisonnement de M. Mac Donalé et il est, je crois, pour partie, sinon à admettre, du moins à comprendre - l'inconvénient de faire connaître d'avance à l'Allemagne ce que feraient les Alliés, le cas échéant et aussi de vouloir régler à longue échéance des modalités d'intervention qui, le cas échéant, ne se pourront déterminer - c'est la thèse britannique - que sur le vu des situations.

Le problème, en tout cas, reste posé : vous verrez, dans les procès verbaux de nos entretiens, que la solution en est réservée.

Mais il est une autre question que je ne peux pas cacher aux deux commissions, car j'ai l'intention de me placer toujours dans l'hypothèse a minima; je ne voudrais rien promettre, rien laisser espérer, qui ne soit même un peu en deça de ce que je crois réalisable; je redouterais par dessus tout d'éveiller ici des espérances qui ne se

réaliserait pas par la suite; il est dans les traditions du Sénat qu'il sait entendre la vérité et il préfère qu'on lui dise où le danger, la crainte plutôt qu'on lui fasse concevoir des espérances, des illusions, qui ne se réaliseraient pas.

Restant dans l'ordre des garanties d'exécution, même si l'on obtient ce pacte général, même s'il est satisfaisant, et s'il est écrit - c'est un important résultat de notre entretiens avoir obtenu de la Grande Bretagne qu'il fût écrit - il reste une question importante, et qui est de nature à nous préoccuper gravement : comment, le cas échéant, les manquements seraient-ils constatés ?

Il est évident que si l'Allemagne refusait d'exécuter et si ce refus était accompagné de menaces d'ordre militaire - le problème financier et le problème militaire se joignent et s'entrecroisent - la vivacité de la réaction serait certainement un des éléments de la solution du problème.

Mais qui constatera le manquement, comment sera-t-il constaté ?

Je ne puis pas cacher - c'est un point sur lequel je vous prierai de me réclamer la lecture des procès verbaux de nos entretiens si je l'oubliais - que la Grande Bretagne a toujours fait des difficultés pour accepter la constatation du manquement par la Commission des réparations; elle a peur qu'à un moment donné cette commission des réparations prenne à la majorité une décision engageant l'Angleterre. Et comme M. Mac Donald, quel

ques réserves que l'on puisse faire d'autre part, sur sa puissance devant son Parlement, est parfaitement sincère - personne ne peut en douter - il dit : Si je promets que mon pays s'engagera, en cas de manquement de l'Allemagne, à être derrière le vôtre, comme en 1914, vous trouverez naturel que je prenne des garanties sur la constatation des manquements pouvant entraîner une action de la Grande Bretagne et de ses Dominions.

De mon côté, j'ai soutenu avec toute la force possible qu'il était impossible de dessaisir la commission des réparations; je me suis toujours placé dans la thèse de la défense stricte du traité; j'ai soutenu qu'il était du droit de la Commission des réparations de constater les manquements, qu'on ne pouvait l'en dessaisir.

Je crois que nous serons amenés à rechercher une solution qui, tout en réservant le droit de constatation de la Commission des Réparations - droit reconnu dans les procès verbaux que je vous communiquerai - laisse soit à la commission financière de la Société des nations ou à tel autre organisme déterminé, le pouvoir d'appréciation, par conséquent le pouvoir de dire si le Pacte joue.

Voilà, messieurs, le plan que nous avons tracé en ce qui concerne les garanties d'exécution. Je ne sais si j'ai été suffisamment clair (Approbaton).

Je prends maintenant les garanties de sécurité; lorsqu'on a réglé le problème des garanties d'exécution, il reste le problème de la sécurité. La sécurité de la France peut être menacée pour des raisons étrangères à l'application du plan Dawes. Il est possible qu'à l'intérieur de cette longue période qui va s'étendre sur 27 années, presque un demi siècle, pour l'exécution du plan,

il se produise à un moment quelconque, -et c'est cela qu'il faut toujours avoir devant les yeux, à mon avis pour résoudre le problème d'une façon satisfaisante, - des événements qui, sans mettre en jeu l'exécution du plan Dawes, créent un risque pour la France.

Nous avons pensé, le général NOLLET et moi, qu'il y avait, dans cet ordre d'idées, un certain nombre de questions à traiter, et je vais commencer par aborder la moins immédiate pour aller progressivement vers les plus importantes.

La première question se posera lorsque dans la zone de régie franco-belge la régie sera abandonnée pour faire place à un régime de restauration de l'unité économique de l'Allemagne; comme M. Poincaré l'a vu et défini avec force se posera le problème de la sécurité militaire, des chemins de fer en particulier. Nous avons discuté d'une façon très serrée et vous verrez, à la lecture du procès-verbal, la peine que j'ai eue à faire admettre la légitimité de notre point de vue; nous sommes arrivés cependant à des conclusions assez satisfaisantes.

La deuxième question, qui est extrêmement grave, est celle de la rive gauche du Rhin, - zone de Cologne - visée par l'article 429 du traité de Versailles. Qu'a-t-il se passer quand l'année prochaine, nous serons sous le coup d'une demande d'application ou d'interprétation de cet article 429. Vous connaissez le texte et vous savez comme il est menaçant : certainement nous pouvons être exposés, le cas échéant, à voir les Anglais proposer l'évacuation de la zone de Cologne. Le problème n'a pas été posé à Chequers et même, dans ces propos M. Mac Donald a paru

supposer, à tous moments, que la zone était maintenue. Comme je discutais -- c'est un point que j'aurai à vous expliquer, - non pas seulement en présence de M. Mac Donald, qui est assez malléable, autant qu'un Anglais peut l'être malléable du moins, mais aussi de Sir Eyre Grows, dont certains d'entre vous connaissent la ténacité et qui a l'esprit permanent du Foreign Office, je n'ai pas jugé prudent d'engager sur ce point une discussion qui n'aurait pas pu se produire dans des conditions avantageuses, étant donné la présence de Sir Eyre Grows, et d'autant plus que M. Mac Donald, à aucun moment, n'a posé la question.

Il y a en troisième lieu la question du contrôle général. Sur ce point, l'Angleterre, vous le verrez, se montre aussi rigoureuse que nous. C'est en discutant la question du contrôle général, en la liant à la discussion même du pacte de sécurité que j'ai pu obtenir qu'il fût envoyé à l'Allemagne la note conjointe des gouvernements anglais et français que vous avez lue ainsi que la réponse qui y a été faite par le gouvernement allemand. Cette réponse n'est pas complètement satisfaisante, - le Général Nollet vous donnera sur ce point des explications infiniment plus autorisées que je ne saurais le faire, - mais enfin, sur certains points elle nous donne quelques satisfactions et je crois qu'il n'est pas imprudent d'attribuer cette réponse et son caractère assez conciliant à l'effet de la démarche de M. Mac Donald, d'autant plus que des renseignements absolument sûrs nous confirment que l'attitude de l'Angleterre sur ce point sera tout à fait rigoureuse. J'avais pensé en établissant ce plan avec le général Nollet qu'il était possible d'aboutir à un pacte

de garantie; malheureusement sur ce pacte de sécurité l'Angleterre n'est pas bien préparée; et nous pensons que le mieux était de conclure un pacte analogue à celui passé avec la Tchéco-Slovaquie rentrant dans le cadre de la Société des Nations prévu par l'article 21, et qui pourrait entrer ensuite dans le pacte général d'assurance mutuelle. Vous verrez par le procès-verbal que M. Mac Donald n'a pu être amené à partager cette idée et je suis même étonné qu'un homme si fermement partisan de la Société des Nations ne soit pas plus attaché à l'idée de ce pacte de sécurité qui est pourtant une base essentielle de la constitution de la Société des Nations. J'ai demandé des explications : on me les a fournies et je les crois assez vraisemblables : d'une part il y a, je pense, un conflit de personnes entre M. Mac Donald et lord Robert Cecil devant la Société des Nations, d'autre part, je crois que M. Mac Donald s'agissant d'un pacte de sécurité, se trouve pris entre les extrémistes de son parti qui, étant d'esprit quaker, ne veulent entendre parler d'aucun traité, de quelque nature qu'il soit, et les représentants des forces de terre et de mer britanniques, qui ne se soucient pas du tout de voir internationaliser la puissance militaire de la Grande Bretagne. Entre ces deux éléments, M. Mac Donald est inquiet, assez hésitant sur la question générale du pacte de sécurité; mais je crois qu'on pourra l'y amener assez facilement. En tout cas, c'est un travail qu'on ne peut pas accomplir en quelques heures.

Je crois avoir été clair en vous exposant ce plan de travail; c'est avec ce plan arrêté ainsi que j'ai abordé M. Mac Donald à Chequers. Je dois dire à la Commission

pour qu'elle soit complètement renseignée, que je me suis heurté à des difficultés matérielles assez grandes. J'étais invité, - selon les termes mêmes de l'invitation, - à une conversation "d'homme à homme". Il était entendu que la conversation ne devait avoir aucun caractère immédiatement pratique; ce ne devait être qu'une prise de contact pour établir une liaison et voir si nos dispositions communes étaient de nature à faciliter la solution des problèmes. Quelques indications reçues en cours de route et au dernier moment m'ont fait croire qu'on pourrait essayer davantage et la présence de Sir Eyre Crowe aux côtés de M. Mac Donald m'obligeait à prendre des précautions : aussi, bien que je fusse invité seul j'ai emmené avec moi M. le Directeur politique du ministère des affaires étrangères, M. Peretti della Rocca, pour que nous fussions au moins deux contre deux dans une discussion où la technicité a joué un rôle assez important.

J'ai eu deux entretiens avec M. Mac Donald. Je suis arrivé à Chequers le samedi soir à 6 heures 1/2 et j'ai eu avec M. Mac Donald un premier entretien qui a duré jusqu'à 1 heure du matin; je me suis aperçu déjà que j'étais indiscret car à partir de 11 heures et demie le Premier anglais ne m'a pas caché qu'il n'avait pas l'habitude de discuter aussi longuement ; je l'ai néanmoins gardé jusqu'au moment où sa fatigue étant trop grande nous avons dû interrompre l'entretien. Nous l'avons repris le lendemain matin vers 10 heures, après avoir eu beaucoup de peine à éviter la grande promenade qu'il m'avait offerte et qui aurait réduit la conversation; nous avons discuté jusqu'à 2 heures et je l'ai quitté à 3 h.1/2.

La tactique du Foreign Office consistait à limiter la conversation aux conditions d'application du plan des experts et vous verrez que, lorsque vers la fin de la conversation j'ai voulu aborder le problème des dettes interalliées et de la sécurité - les Dettes interalliées figuraient aussi dans mon programme, je me suis heurté à un ou deux hommes qui disaient : "Ce n'est <sup>pas</sup> la question pour laquelle nous vous avons convoqué" et comme il était midi 1/2 vers la fin de l'entretien, pour obtenir certaines réponses sur ces questions, j'ai dû prolonger l'entrevue au-delà des limites qui avaient été assignées tout d'abord.

Cela dit, voici le procès-verbal de la conversation avec M. Mac Donald. Il est très long; la commission je suppose, ne demande pas que je le lui lise tout entier.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Vous lirez ce que vous croyez utile, Monsieur le Président du Conseil.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je suis à vos ordres Monsieur le Président, mais vous m'avez déclaré spontanément que je pouvais conduire mon exposé à mon gré; je vais donc vous donner les indications essentielles, et si vous désirez être éclairé sur un point....

M. CHENEBENOIT.- Un certain nombre d'entre nous seraient heureux d'entendre intégralement cette lecture.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Cela durerait trois heures ! Je vous rappelle que les conversations ont duré la première fois trois heures et qu'elles ont repris le lendemain de 10 heures à 3 heures 1/2; il serait préférable de laisser de côté les détails pour ne s'arrêter que sur les points précis.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes maître de votre exposé

et vous devez savoir, Monsieur le Président du Conseil, quelles parties de ce procès-verbal il convient de nous lire; au surplus, vous verrez, après avoir fait cette lecture, s'il vous convient de fournir à la Commission des affaires étrangères le procès - verbal lui-même. C'est à vous qu'il appartient de juger.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je pourrai, tout au moins, le communiquer aux présidents.

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement !

M. DEBIERRE.- Ce procès-verbal est bien bilatéral, c'est-à-dire qu'il a été rédigé pour vous et pour le gouvernement anglais.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Bien entendu !

M. DEBIERRE.- Il est identique des deux côtés.

M. LAZARE WEILER.- Il a été établi en anglais.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Parfaitement, par M. Caemerlinck, dont vous connaissez tous la valeur technique qui n'est contestée par aucun Anglais ni par aucun Français.

Pour vous montrer l'état d'esprit de M. Mac Donald je voudrais tout d'abord vous lire le passage relatif à l'évacuation économique; il y a tout d'abord une discussion qui ne soulève pas grandes difficultés, *du* moins quant à l'ensemble. Sir Eyre Cross et M. Mac Donald désirent vivement qu'après la conférence de Londres - ils avaient même dit "à la Conférence", mais j'ai refusé, - les Allemands fussent liés par un protocole les engageant pour l'acceptation du plan des experts. Il est évident qu'il fallait prendre des précautions et faire des réserves pour que ce protocole ne comportât pas, à aucun moment,

une novation au traité de Versailles - les Anglais admettent ce point, - mais ils demandent qu'après la Conférence les Allemands soient tenus de signer un protocole les engageant à exécuter toutes les conditions qui leur auraient été communiquées. M. Mac Donald aurait voulu aussi qu'on fixât aux Allemands une date pour le vote par le Reichstag des lois qui doivent engager l'Allemagne :

"Il y a, dit-il, deux importantes questions à considérer : la situation dans la Ruhr et le régime des Chemins de fer. De toute évidence, si la situation dans la Ruhr ne change pas les prêteurs américains et même britanniques ne seront pas disposés à donner leur argent ils demanderont quelles sécurités on leur offre; si cette sécurité est changée les perspectives de revenus deviennent très incertaines, l'emprunt échouera, le rapport des experts n'aura rien produit.

"Il y a donc deux questions sur lesquelles nous devrions arriver à une entente : celle de l'évacuation économique et autre de la Ruhr et celle du contrôle des chemins de fer. C'est un gros problème, je ne le nie pas, et connaissant l'état de l'opinion publique en France.... il n'est pas de mon intention de demander à M. Herriot de faire des choses qui lui seraient difficiles. Qu'il n'y ait pas d'erreur,

"J'éprouve autant de sympathie pour M. Herriot que si j'étais un membre de son cabinet et j'ai le sentiment profond qu'il faut arriver à un accord sur les garanties sinon nous voulons obtenir des souscriptions de prêteurs américains."

M. Mac Donald s'est rendu parfaitement compte des difficultés et de la nécessité de se placer à notre point de vue et, si j'ai rencontré certaines résistances de sa part, j'ai trouvé aussi beaucoup de bonne volonté. C'est ainsi que lorsque s'est posée la question de l'évacuation militaire de la Ruhr, j'ai compris que son sentiment très net était de nous voir évacuer le plus rapidement possible - et même s'il avait osé il aurait demandé l'évacuation militaire contemporaine de l'évacuation économique, mais j'ai déclaré qu'il était impossible d'entrer dans ces vues, - je vous le dis tout de suite parce que je sais que

je sais que c'est une des préoccupations de la commission, - et M. Mac Donald m'a déclaré : "plutôt que de chercher dès maintenant une formule que nous ne pourrions pas trouver en ce qui concerne l'évacuation militaire et les rapports entre l'évacuation militaire et les paiements de l'Allemagne, j'aime mieux vous dire qu'à la condition que l'occupation demeure invisible, une "shadow occupation", à condition qu'elle n'ait pas un caractère brutal, nous vous laissons libre de résoudre le problème comme vous le jugerez opportun."

C'est pourquoi j'ai pu dire l'autre jour, dans mes déclarations à la Chambre et au Sénat que sur la question de l'occupation militaire de la Ruhr, je rapportais une situation aussi libre qu'avant mon départ, n'ayant aucun engagement sur ce point particulier qui sera traité par le parlement français et le parlement belge sans aucune intervention du Gouvernement anglais.

M. LAZARE WEILER.- Ce point est-il indiqué dans le procès-verbal ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Voici ce que dit le procès-verbal :

"J'ai cru comprendre d'après ce que M. Poincaré m'a dit que, tout en ne voulant pas renoncer à une occupation militaire avant d'avoir la certitude que les paiements s'effectueraient, il serait disposé à réduire l'occupation à une occupation invisible, ce qui conduirait à n'occuper que quelques points essentiels en retirant la plus grande partie des troupes. Je ne ferai pas d'objection à l'adoption de ce système. J'ajouterai que j'ai eu des conversations avec des Américains sur la possibilité d'un emprunt de 40 millions de livres; la première chose dont ils ont parlé a été l'occupation de la Ruhr; à leur avis il n'y a qu'une chance d'obtenir de l'argent, c'est la garantie que la vie économique de l'Allemagne sera rétablie.....

"Ils ne faisaient pas d'opposition à une occupation invisible, mais il faut éliminer ce qu'on pourrait appeler l'occupation "agressive".

Et comme nous avons envisagé un autre plan précis et qui aurait consisté à évacuer militairement la Ruhr au fur

et à mesure que seraient venues entre les mains d'un certain nombre de prêteurs les obligations des chemins de fer et industrielles remises par les Allemands, nous n'avons pas pu arriver à un accord sur ce point. J'ai dit :

"Pour concilier les deux points de vue je vais vous faire une proposition qui permettra de continuer la discussion : comme garantie d'exécution on pourrait envisager soit la solution que j'ai proposée, soit l'occupation invisible; je ne demande que l'adoption d'un système.

"Je n'ai pas, en tout cas, à continuer la conversation, j'ai parlé d'ailleurs en mon nom personnel et je n'ai fait part de cette idée qu'à un seul collègue du ministère.

"M. MAC DONALD - Je tiens à assurer<sup>à</sup> M. Herriot que je me rends compte des difficultés qu'il doit éprouver à discuter ces questions complexes quatre ou cinq jours seulement après avoir pris le pouvoir, aussi je ne le considérerai pas comme lié par ses déclarations; nous ne faisons qu'explorer les sujets ensemble".

Vous le voyez, liberté absolue !

"M. HERRIOT,- Permettez-moi une question : supposez que l'Allemagne refuse de s'exécuter et dise : "je ne peux pas ou je ne veux pas payer"... Qu'arriverait-il alors ? J'ai lu dans une lettre à M. Poincaré que dans ce cas, M. MAC DONALD serait prêt à accepter le pacte solidaire de garantie entre la France et la Grande Bretagne.

" M. MAC DONALD.- Parfaitement !

"M. HERRIOT.- Il faut donc prévoir des sanctions; nous sommes en présence de deux théories : ou prévoir des sanctions générales ou des sanctions préalables indiquées d'avance. Je crois que la Grande Bretagne serait plutôt en faveur d'une formule totale générale et que vous n'aimeriez pas stipuler par avance des sanctions précises."

" M. MAC DONALD.- Plaçons nous au point de vue suivant : l'Allemagne déclare qu'elle ne peut pas payer; elle est de mauvaise foi. Quelle sera notre position ? Nous tenons d'abord la garantie du traité de Versailles : occupation des têtes de pont."

Vous voyez, comme je vous le disais, à chaque instant, M. Mac Donald faisait allusion aux têtes de pont, ne se rendant pas compte - et ce n'était pas à moi à le lui faire remarquer, d'autant plus que Sir Eyre Crowe était présent - que si l'on occupait les têtes de pont de Ruhrort, Duisbourg et Dusseldorf ce n'était pas en vertu du traité de Versailles, mais d'une décision des gouver-

nements alliés, prise en 1921; je n'ai pas voulu naturellement me découvrir sur ce point et, comme il disait à chaque instant "vous avez les têtes de pont" j'ai laissé dire.

"Il ne sera pas facile à l'Allemagne d'y échapper; enfin, en partant de l'hypothèse probable où quelques 20 millions de livres sterling auraient été placées aux Etats-Unis nous aurions alors le Gouvernement américain avec nous. Vous pouvez être certain qu'après des accords conclus avec les alliés, y compris les Etats-Unis, ils ne resteraient pas indifférents devant une banqueroute frauduleuse de l'Allemagne.....

Elle serait mise au pied du mur et ne pourrait pas résister. Même un gouvernement nationaliste avec l'Amiral Tirpitz à sa tête ne pourrait pas se dérober dans ce cas.

"Je ne pourrai pas m'engager définitivement sur un projet de formule; je pense simplement que si nous, gouvernements de la France, de la Belgique, de l'Italie des Etats-Unis, si nous, les alliés, nous annonçons que nous considérons l'Allemagne en état de manquement, cela ne signifierait pas que nous sommes plus unis, mais simplement que nous donnerons avis de ce que nous ferions dans le cas où l'Allemagne manquerait à ses obligations, ceci dans l'intérêt des débiteurs allemands : nous donnons avertissement à l'Allemagne qui saurait qu'en cas de manquement elle se trouverait en face de la même union des alliés qu'en 1914 ; il n'y aurait pas d'accord défini, pas d'arrangement fait à l'avance, sauf celui-ci que nous ne permettrons pas à l'Allemagne de se mettre en défaut.

M. HERRIOT.- Je connais déjà l'objection de M. MAC DONALD.

Mais il faudrait au moins une déclaration solidaire écrite et de portée générale et couvrant toute la période des paiements, et il faut la prévoir pour 30 à 40 ans et rédigée dans le sens indiqué par M. MAC DONALD."

Ici, Sir Eyre Crowe donne lecture d'une déclaration faite au ministre belge et je demande à cet instant de la discussion à M. MAC DONALD s'il s'engagerait par écrit.

"M. MAC DONALD.- Certainement et je serai prêt à le proclamer en public.

" M. HERRIOT.- Je suis d'avis, en effet, qu'il faut donner toute la publicité possible à nos engagements parce que la France et la Grande Bretagne sont responsables, non seulement envers les générations à venir, mais de l'avenir même de la démocratie.

Plus nous nous montrerons résolus, plus nous favoriserons le développement de la paix. Je ne puis prendre d'engagement sans avoir consulté le parlement français;

je lui dirai : la Grande-Bretagne est venue au secours de la Belgique... Elle accepte, dans les conditions que j'ai dites cet engagement écrit pour la Grande-Bretagne de se tenir aux côtés de la France, comme en 1914, et l'Allemagne manque à sa parole".

La conversation continue sur la question des manquements mais je crois avoir résumé sur ce point toute la controverse entre M. Mac Donald et moi sur la question de savoir comment ils seraient constatés.

Voici maintenant quelques passages du procès-verbal qui intéressent la sécurité; nous avons eu une discussion extrêmement vive quand la question s'est posée de savoir ce qu'il adviendrait dans la zone de régie franco-belge si elle était évacuée immédiatement. M. Mac Donald résistait beaucoup; il ne voulait pas admettre que les gouvernements français et belge gardassent un contrôle sur les chemins de fer; j'ai insisté vivement; la conversation sur ce point a duré trois quarts d'heure et à la fin nous sommes arrivés à une conclusion que voici : M. Mac Donald a accepté qu'il soit désigné, de part et d'autre, quatre séries d'experts pour se mettre d'accord.

Il m'a répété qu'il s'en rapporterait volontiers en ce qui le concerne à l'arbitrage du maréchal Foch - dont le nom, d'ailleurs, est entré à plusieurs moments dans la discussion.

J'ai soulevé aussi la question de la novation du traité qu'il fallait éviter et de l'inconvénient qu'il y avait à rédiger ce protocole que les Anglais demandaient comme devant faire suite à la Conférence de Londres : j'ai déclaré formellement qu'en aucun cas ce protocole ne devrait apporter une novation au traité de Versailles. D'autres questions ont été posées. Je ne lirai pas les passages où M. Mac Donald affirme à nouveau qu'il comprend notre

point de vue et entend se placer autant que possible dans le plan des difficultés que nous devons résoudre; puis est arrivée la question des dettes interalliées et celle de la sécurité. Lorsque j'ai voulu aborder ces questions, je me suis heurté, de la part de Sir Eyre Crowe à une grande résistance. Ce n'est pas là dit-il, l'objet de la réunion, qui a simplement pour but de fixer les modalités d'application du Rapport des Experts. J'ai insisté : vous aurez intérêt à savoir en quels termes.

"M. HERRIOT.- Il me reste deux questions importantes à poser. A mon retour, le Parlement va me demander : "Qu'avez-vous fait pour la question des dettes interalliées? Le gouvernement anglais peut-il dire quelque chose de ses intentions générales? Avons-nous fait des progrès depuis la lettre du 11 août 1923 ?

"Sir EYRE CROWE.- Toute la situation est changée par le rapport des experts. Il y a un fait nouveau.

"M. HERRIOT.- J'aurai à répondre à des questions posées par le Parlement. La question des dettes interalliées sera-t-elle ou non traitée à la prochaine conférence? Ne puis-je pas avoir dès maintenant des indications générales, de façon, si possible, à nous mettre d'accord ?

"M. MAC DONALD.- Ma manière de voir a toujours été de ne pas mêler la question des dettes interalliées à celle du rapport des experts; dès que ces dernières questions seront réglées, nous pourrons négocier sur les dettes interalliées. Un nouvel élément est entré dans la situation, nos versements aux Etats-Unis. Nous aimerions arriver à un règlement de la question à un règlement général de la question des dettes interalliées : que diriez-vous de cette proposition : "La question des dettes interalliées ne sera pas discutée à la prochaine conférence, mais elle n'est qu'ajournée; on l'abordera aussitôt après le rapport des experts.

"M. HERRIOT.- Je vais être dans une situation extrêmement difficile. Les gouvernements antérieurs ont eu des indications de principe sur la question des dettes interalliées : j'ai besoin d'en avoir une.

" M. MAC DONALD.- J'aurais cru que les indications données au précédent gouvernement étaient plutôt défavorables à la France.....

A ce moment, M. de Peretti della Rocca produit l'annexe au memorandum britannique du 11 août 1923, dont M. MAC DONALD dit n'avoir pas conservé le souvenir. Il ne connaissait pas la lettre de Lord-Curzon. Nous avons alors sorti la lettre de Lord Curzon.

"Sir EYRE CROWE.- Dans l'opinion du Trésor, tout cela est tombé.

"M. DE PERETTI DELLA ROCCA.- La question est donc entière ?

"SIR EYRE CROWE.- Je voudrais savoir où nous en sommes actuellement. La question des créances et celle des dettes interalliées ont été à plusieurs reprises traitées en même temps; je ne demande pas d'engagement précis, mais je veux savoir à quoi m'en tenir.

"M. DE PERETTI DELLA ROCCA.- Nous pensions que la déclaration de la lettre Curzon tenait toujours. D'après cette lettre, le gouvernement anglais limitait la demande globale de la Grande Bretagne contre les Alliés et contre l'Allemagne au montant nécessaire pour couvrir la dette anglaise envers les Etats-Unis, qui peut être considérée comme représentant, sur la base de 5 % 14 milliards environ de marks or valeur actuelle. Il faudrait que le gouvernement britannique fît connaître les conditions dans lesquelles ce principe peut être appliqué.

"M. MAC DONALD.- Si j'avais à livrer à la Chambre des communes la même bataille que M. Herriot aura à livrer à la Chambre des députés, je dirais à mon adversaire: "Qu'avez vous obtenu, après tout ? Des propositions que nous avons du refuser, c'est-à-dire rien ou pire que rien parce que la Grande Bretagne nous a mis en présence d'un memorandum si mauvais que nous n'avons pas pu l'accepter."

"Je voudrais régler les choses de manière différente. Je veux arriver à un accord par voie successive après avoir échangé des explications. Je ne savais pas que la question allait être soulevée. Je puis faire une proposition: que la question des dettes interalliées soit reprise non pas tant par un échange de correspondance que par le rapprochement de deux experts financiers travaillant ensemble et qui verraient ce qu'ils peuvent tirer de la situation.

"Si nous avons échoué jusqu'à présent, c'est que nous avons, de chaque côté, échangé notre point de vue sans avoir jamais approfondi la situation."

M. MAC DONALD explique alors la situation de la Grande Bretagne, disant qu'elle aura à verser 30 ou 40 millions de livres aux Etats-Unis, en même temps que les intérêts sur des emprunts qu'elle ne rembourse pas.

" M. HERRIOT.- Le gouvernement britannique accepte-t-il que la conversation commence sur la question des dettes interalliées d'après le mode proposé ?

"M. MAC DONALD.- Permettez-moi de consulter le Trésor pour connaître l'opinion des fonctionnaires. Ils peuvent ne pas être prêts à entamer la conversation. Je ne savais pas que la question serait soulevée : je ne puis pas me lier dès maintenant....."

Il a accepté, depuis, que les experts fussent désignés: j'ai désigné M. Parmentier. La conversation va commencer ces jours-ci.

"M. HERRIOT.- Passons à la question du pacte de non-agression. Je voudrais, à vous parler franchement, régler l'ensemble de cette question. La Grande Bretagne est-elle disposée, après règlement des réparations et du rapport des experts à étudier un pacte de garantie mutuelle dans le cadre de la Société des nations, comprenant l'Allemagne, avec engagement réciproque de ne pas s'attaquer ?....."

C'est là une idée sur laquelle nous sommes tombés d'accord avec le général Nollet et que nous pourrions préciser : un pacte conclu entre les Alliés voisins de l'Allemagne, étendu ensuite à l'Allemagne, avec laquelle serait conclu un pacte réciproque de non agression, ce double pacte placé sous l'autorité du pacte général d'assistance mutuelle préparé par la Société des nations.

" M. HERRIOT.-..... Cela rentrerait tout à fait dans le programme de M. Mac Donald; je vois d'abord un pacte entre alliés, puis ce pacte étendu à l'Allemagne sous les garanties données par la Société des nations.

" M. MAC DONALD.- Je suis désireux d'étudier, d'approfondir toutes les questions de sécurité, mais entre autres difficultés, en voici une. On a parlé de la Tchécoslovaquie. ~~XXXXXXXXXX~~ Quand M. Benès parle pour son peuple pas de difficulté. Je ne suis pas dans la même position. Avant de prendre un engagement, il faut que je m'assure de l'appui de tous les Dominions.

"Or, je tiens à vous avertir loyalement, à jouer franc jeu avec vous, ce sera peut-être difficile. C'est que si M. Herriot peut rencontrer une forte opposition, j'ai moi à compter avec M. Lloyd George qui retomberait sur l'affaire de Cannes et me reprocherait d'avoir accepté ce qu'il a refusé, c'est-à-dire d'être plus chauvin que lui. Ce que je peux faire, c'est d'accepter un examen -

exploration - approfondi de l'ensemble de la question de sécurité.

"Quant à un traité de garantie mutuelle, je ne puis pas cacher que tous mes experts militaires, navals, aériens et ceux du Foreign Office, y sont opposés. Cela nous entraînerait à augmenter nos armements, nous ne serions pas soutenus. D'ailleurs, je puis vous annoncer confidentiellement que la Suède, le Danemark, la Hollande y sont hostiles. Il n'y a pas de chances d'aboutir.....

Pour sauver la situation, M. Mac Donald suggère que la France, la Belgique, la Grande Bretagne procèdent à un examen d'ensemble de la situation; si nous commençons par un traité, cela nous lierait les mains et préjugerait de la question.

Je vois, pour moi, un grand avantage à procéder ainsi et j'ajoute que j' dois exposer la situation de la France

Et je continue en disant :

"Nous allons pouvoir régler, je pense, les questions d'argent. Qu'arrivera-t-il un jour si l'Allemagne déclare qu'elle ne veut pas payer, si elle expulse les organismes de contrôle, si elle restaure la monarchie ? que deviendra mon pays ? Le problème des réparations n'est pas seulement un problème financier, mais un problème politique et militaire, et cela par la faute de l'Allemagne. Des renseignements que donne le général Nollet, un vrai démocrate, un pacifiste sincère, il ressort que l'Allemagne prépare une armée d'un type nouveau ! avec les hommes que lui laisse le traité de paix elle va tenter de refaire ce que la Prusse a réussi après Napoléon. Si dans quinze ans la Société des Nations ne nous a pas donné une organisation de protection militaire et si l'Allemagne, même républicaine, tente de se libérer de ses obligations, que ferons-nous.....

"Mon pays a un poignard dirigé vers sa poitrine à un centimètre de son coeur. Il n'est pas dans la même situation que le vôtre. Tout aura été inutile si l'Allemagne peut de nouveau recourir à la violence. Je n'aurai donc pas fait mon devoir envers mon pays, si je n'ai pas mis l'Allemagne hors d'état de nuire. La France ne peut pas compter seulement sur une conférence internationale; les Etats Unis sont bien loin..... Comment réduire la durée du service militaire et lutter contre les partisans d'un accroissement des armements.....

"J'aimerais mieux tout de suite vous dire que je préférerais que la France ne fût pas payée si elle devait renoncer à sa sécurité.. (Applaudissements).

"S'il y avait une nouvelle guerre, la France serait rayée de la carte du monde. M. Mac Donald, mon ami, comprendra mon émotion. On prend des garanties contre un cri-

minel de droit commun, ne peut-on pas essayer d'en prendre contre un tel danger ? Je parle du fond du coeur. Je ne peux pas renoncer à la sécurité de la France qui serait hors d'état pour longtemps de supporter une nouvelle guerre. (Nouveaux applaudissements.)

M. MAC DONALD.- Je suis très ému de ce que vient de dire M. Herriot. Je me rends compte de la situation. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter à la France et au monde une nouvelle guerre, car je suis certain que ce ne serait pas seulement la France mais la civilisation tout entière qui serait écrasée.

"Je ne suis pas indifférent à la position périlleuse de la France, mais je voudrais trouver une politique à laquelle la Grande Bretagne puisse pratiquement collaborer; je ne veux pas prendre un chemin trop facile, participer à l'offre d'une garantie militaire de sécurité; aucun de mes Dominions ne me soutiendrait; un gouvernement réactionnaire remplacerait le mien et la France n'aurait qu'une fausse sécurité.

"Des maintenant, je suis prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour entamer, pour poursuivre l'étude de la question. Si nous devons arriver à un accord, ce sera en éclairant l'opinion publique des deux pays et du monde. Il faut lui dire que le danger existe toujours. Donc, pour faire une étude de la question, j'en suis et pour arriver à des accords certainement (?) mais honnêtement, je ne puis aller plus loin, actuellement.

M. HERRIOT.- Honnêtement parlant, je demande la permission de continuer la conversation avec vous sur ce point.....

Et la conversation continue sur ce thème. Je ne vous lis pas tout le reste : ce serait trop long. Je crois vous avoir donné, messieurs, le sentiment que M. Mac Donald au moins a été profondément touché par ce que j'ai essayé de dire, qui correspondait à ma pensée, à savoir, que les problèmes d'argent, après tout, ne sont pas aussi graves pour nous que celui de la sécurité.

Dans la dernière partie de l'entretien, j'ai discuté la question de l'envoi de la note commune à l'Allemagne; puis j'ai terminé en disant au Premier :

"Nous n'avons pas pu faire en quelques heures ce que nous voudrions, vous et moi ; personne ne me demandera, en deux conversations d'avoir épuisé en deux conversations toute la technicité des problèmes spéciaux ou tous les aspects des problèmes généraux.....

Et j'ajoutais :

"Ce que nous concluons aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire davantage, c'est un pacte moral de collaboration continue...."

On a pu plaisanter sur cette formule : ayant affaire à un homme de la qualité de M. Mac Donald, l'expression qu'il a accepté de signer dans le communiqué, il ne l'a pas acceptée à la légère.

Voilà, messieurs, résumées aussi exactement que possible les conversations que j'ai eues à Chequers avec le Premier ministre anglais, sous réserve de quelques détails que je pourrais préciser si on le désire.

Je n'ai pas besoin de dire que ma conversation avec les ministres belges a été tout à fait facile.

La presse, sur ce sujet, comme, d'ailleurs, sur tout l'ensemble de la question a donné des renseignements spécialement faux.

Il est certain, je le reconnais, que je ne pouvais pas être accueilli en Belgique sans préventions..... la meilleure façon, pour un homme politique, de s'éviter des critiques c'est de commencer par se les adresser à soi-même. La Belgique est un pays trop voisin du nôtre pour que les problèmes de politique intérieure française n'y réagissent pas.

Je me suis donc rendu compte qu'une partie de l'opinion belge s'inquiétait de mon arrivée au pouvoir : je ne laisse à personne le soin de me le dire; je crois que cela est plus prudent, et, si vous me permettez cette expression plus sincère. Mais, cette première impression dissipée, je vous dis certainement la vérité en déclarant que, sur aucun point, je n'ai eu avec le gouvernement belge la moindre difficulté. Ils ont été très heureux de nos entretiens

de Chequers; je les leur ai communiqués en détail; je crois qu'avec eux la franchise est le meilleur des procédés. Ils connaissent toutes mes conversations avec le Premier; ils pourront voir, par conséquent, avant d'aller à Londres, s'il y a des points sur lesquels des précautions doivent être prises et des avis sollicités.

D'autre part, nous avons eu à traiter à Bruxelles quelques questions franco-belges, en particulier celle de la M.I.C.U.M. : l'entente, entre nous, a été si nette, si cordiale, si sincère, que nos instructions à nos fonctionnaires nous les avons données en commun, d'une même formule.

D'ailleurs, vous avez pu voir que ces instructions ont été suivies de résultats assez heureux, puisque, malgré les communications fréquentes de l'ambassadeur d'Allemagne, son apparente émotion en nous assurant à plusieurs reprises que jamais nos instructions ne pourraient être acceptées, l'Allemagne a accepté le renouvellement des accords avec la M.I.C.U.M.

Messieurs, j'ai terminé ainsi la seconde partie de mon exposé : je n'ai plus maintenant qu'à répondre aux questions précises qui m'ont été posées; je me croirai autorisé à la faire surtout dans la mesure où je n'aurais pas déjà répondu.....

M. HENRY BERENGER./- Vous y avez déjà répondu en grande partie.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je prends les différentes questions

1° L'acceptation du programme de paiements proposé par les experts constitue indubitablement une réduction

de la créance française par rapport à l'état de paiements de Londres. Le Gouvernement a-t-il la certitude que cette réduction sera compensée notamment par une sécurité plus complète des paiements ?

La réponse, je crois l'avoir déjà donnée en grande partie. Le système du plan des experts se traduit évidemment par une réduction sur les systèmes antérieurs, en particulier sur l'état de paiements du 5 mai 1921.

Cependant, il ne faut pas exagérer l'écart. On a fait là-dessus un grand nombre de calculs; mais, en chiffres ronds je crois que le plan des experts, avec 37 annuités, donne 45 à 50 milliards de marks or, valeur actuelle; l'état des paiements de 1921, si l'on ne tient pas un compte exagéré des obligations C sur lesquelles personne ici, je pense, ne se fait de grandes illusions rétrospectivement, puisqu'elles ne sont plus en cause, donne 50 milliards de marks-or, pour les bons A et B. Il ne faut donc pas exagérer.

Mais en ce qui concerne les garanties de sécurité, je vous ai dit quel était mon plan - s'il y a des lacunes, indiquez-les moi : si nous n'avions à la fois les garanties d'exécution et les garanties de sécurité dont j'ai parlé, nous pourrions nous trouver à découvert.

2° Aux termes du rapport des experts, les versements de l'Allemagne s'effectueront exclusivement, pendant les deux premières années, et pour la plus grande partie ultérieurement, sous forme de prestations en nature. Quelle sera la politique du Gouvernement en ce qui concerne ces prestations en nature ? Quel programme se propose-t-il de suivre à cet égard ? Par quelles mesures entend-il concilier les nécessités de la reconstruction ? Comment seront fixés les prix des matériaux livrés par l'Allemagne, de façon à éviter toute obstruction de la part des industriels allemands ?

La question posée ici est tout à fait grave. Les difficultés assez nombreuses qui sont survenues dans le passé nous invitent à considérer la solution à laquelle nous nous arrêterons.

J'ai consulté beaucoup, j'ai réfléchi beaucoup sur ce point : ce qu'il nous faudra demander à Londres, je crois, c'est la constitution d'un office des prestations en nature; mais, je crois aussi qu'il y aurait beaucoup de vanité et d'illusions à vouloir dire dès maintenant comment, même pendant les deux premières années, à plus forte raison par la suite, nous utiliserons ces prestations. C'est un problème dont la solution est liée moment par moment à l'état de nos travaux français, de nos besoins et de nos ressources dans la métropole et dans les colonies.

Tel est l'avis de M. Seydoux et d'autres fonctionnaires.

Le mieux serait donc d'essayer d'obtenir à Londres la création d'un office interallié des prestations en nature, qui entrerait en contact avec l'Allemagne pour recevoir l'ensemble des prestations prévues par le plan des experts. Au-dessous de cet office interallié, qui discuterait les questions d'ensemble, il y aurait des offices nationaux, l'office national français en particulier, qui étudierait, jour par jour, en collaboration constante avec le Gouvernement et les industries, l'emploi le meilleur à faire des prestations.

Telle est la suggestion qu'apporte le Gouvernement, qu'il croit la meilleure, pour donner satisfaction au désir si légitime exprimé par la Commission des Finances et par la commission des affaires étrangères.

3° Quelle est l'opinion du Gouvernement sur les points suivants traités par le rapport des experts :

a) Montant des obligations industrielles à émettre le chiffre prévu de 5 milliards ne paraît-il pas trop fai-

ble, eu égard à la richesse de l'industrie allemande ? N'y aurait-il pas lieu de faire participer à ces obligations les propriétaires ruraux et aussi la marine marchande ?

Ceci pose la question même du plan des experts. Il est adopté ou il ne l'est pas. S'il est adopté, il l'est avec chiffres essentiels. Or, le Gouvernement précédent a dit qu'il l'adoptait sans réserve, sans arrière-pensée; j'ai dit de même.

Mais, si l'on veut bien y réfléchir, 5 milliards de marks or, c'est tout de même 20 milliards de francs : c'est une somme appréciable à demander à l'industrie allemande.

D'autre part, la marine marchande est, sauf erreur, comprise dans les gages prévus par les experts.

Pour quelles raisons, enfin, n'a-t-on pas compris l'agriculture dans les ressources devant servir à gager les obligations industrielles servies aux Alliés ? Les experts en donnent une raison qui a une assez grande valeur politique, à mon sens.

Il y aura déjà, disent-ils, beaucoup de difficultés - il faut en prévoir - à faire accepter par l'Allemagne le rapport des experts : on peut espérer les vaincre en s'appuyant sur une partie de l'opinion publique qui dira aux industriels : "Vous êtes responsables, dans une certaine mesure, de la guerre, vous en avez été les bénéficiaires : payez." Au contraire, en frappant l'agriculture allemande qui n'est pas essentiellement riche, qui, en tous cas, n'est pas un élément prépondérant de la richesse allemande, on obtiendrait, disent les experts, des sommes peu importantes, et l'on totaliserait l'Allemagne dans la résistance à l'acceptation du plan.

Si l'on fait peser la charge sur l'industrie, c'est

pour ménager l'agriculture, pour éviter surtout une hausse des prix qui réagirait sur toute l'opinion publique allemande au point que nous n'aurions plus aucune partie de cette opinion pour appuyer l'adoption du rapport des experts.

Voilà la réponse que je transmets aux commissions. Elle n'est pas exempte d'une certaine valeur au point de vue politique.

b) L'action des Alliés sur la banque d'émission ne paraît-elle pas singulièrement réduite ? Les intérêts de la France y sont-ils suffisamment sauvegardés ?

Vous avez lu en détail le rapport des experts : nous devons nous estimer bien heureux si le mécanisme prévu fonctionne, car au fond il internationalise la banque. Ce qu'il faut se demander c'est donc si ce mécanisme sera appliqué, si, à un moment donné, le contrôle ne paraîtra pas même plus onéreux.

c) Les commissaires alliés qui auront pour mission de veiller à l'exécution loyale du plan des experts auprès de chacun des organismes de recette auront-ils à leur disposition des moyens efficaces de faire face à leurs obligations le jour où ils constateront des manquements ? Comment agiront-ils ? Quelle sera la limite précise de leurs pouvoirs ?

J'ai abordé tout à l'heure cette question.

d) Le Gouvernement acceptera-t-il sans modification les attributions dévolues par le projet des experts au comité des transferts qui aurait le droit de réduire, et même de suspendre les paiements de l'Allemagne ? N'est-ce pas là une novation redoutable au traité de Versailles ?

M. HENRY BERENGER.- Ceci est, dans mon esprit, la plus grave des questions.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Vous avez parfaitement raison ; elle est même tellement importante qu'il faudrait la traiter à part.

Il faut 5 milliards de marks — or accumulés pour que les paiements se fassent, mais il y a évidemment une question à régler à Londres : comment fonctionne le pouvoir d'appréciation?

Mon opinion est qu'il faudrait prévoir une juridiction d'appel ou au moins d'arbitrage; il ne faut pas que nous soyons, purement et simplement, livrés à la décision de la commission des transferts, qui me paraît comme à vous, messieurs, présenter des garanties insuffisantes.

J'ai déjà donné des instructions à MM. Seydoux Parmentier et Mauclère, de préparer, en vue de la conférence de Londres, un travail précisant les garanties qui peuvent être demandées pour obtenir soit cet appel, soit cet arbitrage, au moins en cas de difficultés, sur l'interprétation des transferts.

e) Quelle interprétation M. le Président du Conseil donne-t-il de la réponse faite le 23 juin à la Chambre des communes par M. Ramsay Mac Donald à M. Stanley Baldwin; "En aucun cas, les tractations que nous avons engagées ne pourront causer un préjudice quelconque à la Grande Bretagne et aux Dominions" ? Quelle est la thèse française que M. le Président du Conseil entend opposer à cette déclaration ? Comment l'application du plan des experts sera-t-elle possible si chaque gouvernement formule cette restriction préalable ?

J'ai interprété cette déclaration comme une déclaration de principe de nature à rassurer le Parlement anglais; et vous avez, sans doute, remarqué que, dans la déclaration que j'ai lue à la tribune des Chambres, j'ai inséré exactement la même phrase pour montrer que je n'avais pas moins de souci que M. Mac Donald de la défense des droits de mon pays.

5° De quelle nature seront les sanctions arrêtées en commun par les Alliés dans le cas où l'Allemagne n'exécuterait pas les prescriptions des accords ? L'occupation militaire serait-elle reprise automatiquement après constatation de la majorité de la Commission des réparations financière et économiques ?

J'ai abordé ce problème tout à l'heure.

6° M. le Président du Conseil a déclaré qu'il était décidé à lier la question des dettes interalliées à celle des versements de l'Allemagne. Entend-il soulever cette question à la prochaine conférence de Londres ? Quelle sera son attitude au cas où certains de nos Alliés refuseraient d'accorder ce problème ?

J'ai également répondu à cette question.

Mais je dois dire la vérité : c'est là un des points sur lesquels je désire parler à la Commission avec la plus grande fermeté, pour ne pas faire concevoir de mon action ultérieure des espérances que je ne pourrais pas justifier.

Il n'y a, présentement, aucun lien juridique entre le problème des dettes interalliées et les problèmes créés par le plan des experts : tout ce que j'ai pu faire a été de forcer le cadre de la conversation des Chequers, d'y introduire les considérations que j'ai lues tout à l'heure et d'obtenir que la question des dettes interalliées fût discutée dès maintenant.

Il m'a semblé, d'ailleurs, malgré les réserves faites de l'action sur M. Mac Donald de la Trésorerie, qui sera aussi active que se montre le Foreign Office, que j'ai obtenu, pour l'instant, le maximum, sans me faire d'ailleurs d'illusion sur les difficultés qui m'attendent et sur les complications du problème, et je supplie la commission de ne pas me demander de créer un lien juridique qui n'existe pas.

Telles sont, Messieurs, les réponses que je puis apporter au questionnaire de la Commission des Finances ; je

crois, par là, avoir répondu à peu près à toutes les questions de la Commission des Affaires Etrangères.

"Résultats politiques des entrevues de Chequers et de Bruxelles, notamment en ce qui concerne notre sécurité.

J'ai répondu

"Gages que le Gouvernement considère comme intangibles jusqu'à exécution complète des engagements.

J'ai répondu, et montré que je revenais aussi libre, en ce qui concerne l'occupation militaire de la Ruhr, que je l'étais en partant... Devant le Parlement, j'ai réservé absolument la liberté du Gouvernement.

"Concessions d'ordre militaire, moral, financier que le Gouvernement jugerait possibles sans nuire aux intérêts de la France.

Je n'ai pas fait une seule concession. Il n'y a pas, dans ce que j'ai dit, une seule concession. Nous restons parfaitement libres de juger, le cas échéant, des décisions que nous aurons à prendre en ce qui concerne, en particulier, les garanties militaires.

"La conférence annoncée n'aura-t-elle lieu qu'après que l'Allemagne aura voté les lois d'exécution du plan des experts ?

Je me suis heurté, sur ce point, à une difficulté que je crois avoir sommairement exposée.

L'Angleterre voulait que l'Allemagne fût admise dès le début à la conférence de Londres : Je m'y suis formellement opposé. J'ai déclaré que l'Allemagne devait être appelée après la conférence, pour s'entendre dire ce qu'elle avait à faire, ce que nous attendions d'elle, pour recevoir, bien entendu, le cas échéant, ses observations, après quoi nous prendrions acte de ses engagements. C'est le protocole dont j'ai parlé tout à l'heure. Il fallait avant tout que la conférence fût une conversation en vase clos, entre alliés.

Si je vous lisais le procès verbal en détail de nos entretiens, vous verriez que ces conditions ont été parfaitement acceptées.

D'ailleurs, j'ai l'impression que l'Angleterre reviendra encore à la charge. C'est ainsi que ce matin, j'ai reçu une communication de l'ambassadeur qui insiste pour que les Allemands soient reçus le plus tôt possible.

Je crois que le mieux est de s'en tenir aux engagements pris à Chequers et aux décisions que le Gouvernement a arrêtées jusqu'à présent.

Maintenant, il y a un problème qui n'est pas réglé : est-ce qu'au 15 juillet les Allemands auront voté les lois qu'on leur demande de voter ? s'ils ne les ont pas votées, y aura-t-il lieu de retarder la conférence ? ou bien cette conférence ne peut-elle pas se réunir au 16 juillet pour arrêter entre Alliés le mode d'exécution du plan des experts, quitte à réserver la dernière formalité pour le moment où les Allemands déclareraient avoir voté les lois ? Je négocie à ce sujet, en ce moment, avec la Grande Bretagne, et dans cette négociation, j'agirai dans le sens le plus restrictif en ce qui concerne l'intervention des Allemands et le plus favorable aux intérêts de la France.

Messieurs, je m'excuse d'avoir parlé si longuement et je vous demande en terminant de tenir pour confidentiel ce que je vous ai dit ou lu.

Si vous me le permettez, j'appelle toute votre attention sur l'irritabilité spéciale du gouvernement britannique, en matière de communication de documents : chez un homme qui s'est déclaré partisan de la diplomatie ouverte, j'ai trouvé une crainte effroyable de toutes les divulgations.

Je puis dire à ce propos que la note à l'Allemagne a failli ne pas être remise pour un incident de presse qui a troublé toute ma visite à Chequers. On a beau ne rien dire aux journalistes, ils lancent des fausses nouvelles, avec l'espoir qu'elles seront démenties.... Par conséquent, je prendrai personnellement toutes les précautions pour que même ce que j'ai dit reste absolument confidentiel.

M. LE PRESIDENT.- Je suis convaincu d'être l'interprète des membres des deux commissions réunies en vous remerciant des renseignements si complets, si loyaux et si sincères que vous avez bien voulu nous donner.

M. Poincaré a la parole.

M. RAYMOND POINCARE.- J'appuie les observations qui ont été présentées en ce qui concerne la nécessité d'un secret absolu sur la communication que nous venons d'entendre. Je sais combien le gouvernement britannique est désireux d'éviter les indiscretions et, si le moindre renseignement sur cette séance parvenait à la presse à la suite de cette délibération, ce serait absolument fâcheux. Je fais donc appel à la discrétion de tous nos collègues. Ceci dit, je voudrais demander à M. le Président du Conseil des renseignements complémentaires, - s'il peut me les fournir - sur deux ou trois points qui me préoccupent.

Tout d'abord en ce qui concerne la constatation des manquements : le pacte moral de garantie ne jouera que dans la mesure où les manquements seront constatés; or, ceux-ci ne seront pas faciles à constater et il est à craindre alors que le pacte de garantie ne joue jamais. La question des manquements a donc une importance capitale; or, si j'ai bien compris les indications, évidemment pru-

dentés et volontairement prudentes de M. le Président du Conseil sur ce point, j'ai peur qu'il ne s'agisse de dessaisir la Commission des réparations qui est formellement qualifiée par le traité pour constater, seule, les manquements j'ai donc peur qu'il ne s'agisse, par conséquent, de toucher à une disposition essentielle du traité de Versailles et de substituer à la Commission des Réparations une commission intéralliée dans laquelle une majorité serait assurée contre nous. Si j'en ai peur c'est que c'est sur ce point que se livre le combat depuis trois ans : depuis trois ans l'Angleterre cherche à dessaisir la commission des réparations, - depuis surtout notre entrée dans la Ruhr, parce qu'à cette date le manquement a été constaté à la majorité; il est vrai qu'il s'agissait d'une majorité complète et non pas seulement de la voix prépondérante du président puisque l'Italie, à trois reprises a voté avec nous ; il n'en est pas moins vrai qu'à la suite de ces trois votes de la Commission des réparations, le gouvernement anglais n'a eu qu'une pensée : dessaisir la commission des réparations du droit de constater les manquements ; dans les Livres Jaunes publiés en 1922 et 1923 vous verrez la question revenir à chaque instant; nous n'avons jamais voulu céder sur ce point et il serait très dangereux de céder. Je crois que, précisément notre occupation de la Ruhr nous donne à l'heure présente, des moyens de négociations que nous n'avons pas eus jusqu'ici, et que, par conséquent, il faut d'autant plus soutenir sur ce point la thèse que nous avons toujours soutenue.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL - Je vais vous répondre tout de suite.

M. RAYMOND POINCARE.- J'ai deux autres questions à poser.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je voudrais répondre tout d'abord à cette première question, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, dans l'intérêt de la clarté du débat.

La question que vous avez soulevée est extrêmement grave : je l'ai indiqué tout à l'heure, et je dois le dire nettement parce que c'est mon impression : entre nous je crois que les Anglais n'accepteront jamais que les manquements soient faits par la Commission des réparations, et cela, précisément à cause de l'affaire de la Ruhr.

M. RAYMOND POINCARE.- C'est le traité.

M. BERTHOULAT.- Il y aurait alors novation !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- J'ai dit que je renseignerais la commission et que si mes explications lui paraissaient à certains moments pessimistes, je préférerais cette franchise que de lui laisser des espoirs que je ne puis lui donner; je vous donne la thèse des Anglais. Ils disent : "vous êtes engagés dans cette affaire de la Ruhr à la suite d'une constatation de manquements; nous estimons qu'ils n'étaient pas assez importants pour justifier cette opération" ils se montreront donc très difficiles sur la question des manquements. Ils disent : nous sommes prêts le cas échéant à nous trouver derrière la France avec toutes nos forces, comme en 1914.....

M. RAYMOND POINCARE.- Je vous pose la question sur ce point : ont-ils dit "comme en 1914" ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Oui ! mais je ne crois pas d'ailleurs que cette expression ait, dans leur pensée, un sens strictement juridique : ils veulent dire que le cas échéant ils seront prêts à nous soutenir, ils n'in-

diquent pas si ce sera avec 6, 7 divisions. Si vous lisez en détail le procès-verbal, vous verrez que j'ai soutenu la thèse que vous défendez, parce que, si devant la commission je soutiens des thèses a minima, vous comprenez bien que parlant au nom de mon pays je soutiens la thèse a maxima. J'ai donc indiqué qu'il n'était pas possible d'admettre une novation au traité; je crois que nous obtiendrons que la commission des réparations continue à faire les constatations, mais si nous voulons obtenir de la Grande Bretagne une formule solennelle écrite d'alliance, nous serons obligés d'admettre.... (Interruptions). J'exprime ma pensée, messieurs et je dis que nous n'obtiendrons pas que le mécanisme qui doit déclencher la mise en mouvement de l'Angleterre soit la commission des réparations. Vous disiez tout à l'heure : nous avons un moyen de négociations, c'est l'occupation militaire de la Ruhr. Laissez-moi vous dire respectueusement mon sentiment à ce sujet : les Anglais nous disent : "La Ruhr, cela ne nous intéresse pas. M. Mac Donald ne m'a, à aucun moment posé de questions relatives à l'évacuation militaire; il dit "c'est votre affaire" et je le dis franchement à la Commission : je ne crois pas que j'aie dans l'évacuation militaire de la Ruhr un moyen de contrebalancer l'inconvénient que vous avez exposé.

M. RAYMOND POINCARÉ.- Il est certain que M. Mac Donald n'a pris aucun engagement militaire puisqu'il l'a dit expressément à la Chambre des communes; par conséquent, l'engagement n'est qu'un pacte moral et, en ce qui concerne le mécanisme, il conserve sa liberté entière. Par conséquent, le concours qu'il nous promet en cas de manquement, c'est peut-être un concours économique, c'est

peut-être une action commune, mais il ne précise pas; il n'y a pas de doute là-dessus. Cela étant donné, n'y aurait-il pas avantage, - du reste n'est-il pas indispensable de conserver les droits que nous tenons du traité, - à réserver les articles 17 et 18 de l'annexe ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je vous ai bien compris. <sup>Je</sup> Votre observation tend à ceci : le gouvernement ne pourrait-il pas réserver les droits d'action indépendante de la France ?

M. RAYMOND POINCARE.- Ce serait un moyen de conserver une possibilité d'agir si nous n'étions pas d'accord pour une action commune et si nous ne réservons pas notre droit d'action individuelle nous aurons beaucoup de peine à agir.

Voici ma deuxième question, - et je répète que je ne vous demande pas de réponse si vous ne pouvez m'en donner une. Elle m'est inspirée par le N° 1 du questionnaire de la commission des finances. Je suis absolument d'accord avec M. le Président du Conseil sur ce qu'il considère comme une erreur de penser que l'acceptation du programme de paiements des experts constitue "une réduction de notre créance", - je l'ai dit tout à l'heure à M. le Rapporteur général.

M. HENRY BERENGER . RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous remercie, nous discuterons cela à d'autres moments : je maintiens mon texte.

M. LE PRESIDENT .- C'est "notre texte"

M. RAYMOND POINCARE.- Vous ne le maintiendrez pas lorsque je vous aurai démontré que cet énoncé est dangereux pour les intérêts français. Il y a deux choses absolument différentes qui sont confondues : fixation de la

dette par la commission des réparations en avril 1921 à 132 milliards, et état de paiements du 5 mai 1921, imposé non pas par la commission des réparations elle-même qui l'a entériné, mais par les gouvernements et plus spécialement par le gouvernement anglais qui a dressé cet état de paiements.

M. PAUL DOUMER. - Ce sont les gouvernements.....

M. RAYMOND POINCARE.- Ce sont les gouvernements, mais c'est le gouvernement anglais qui a dressé l'état; M. Dubois a déclaré notamment que les gouvernements l'avaient imposé à la demande du gouvernement anglais. Quoiqu'il en soit il ne faut pas confondre les deux choses, car la fixation de la dette à 132 milliards et la manière dont elle sera payée sont deux choses bien distinctes. La fixation de la dette, en effet, ne peut être modifiée qu'à l'unanimité des puissances intéressées, - l'état de paiements, au contraire, peut être modifié à la majorité; par conséquent nous ne pouvons pas si nous avons la majorité contre nous, nous opposer à un changement de l'état de paiements du 5 mai 1921. Si on le ramenait à la valeur actuelle, comme le disait tout à l'heure M. le Président du Conseil, si l'on pouvait surtout tenir compte des obligations C la dette serait ramenée à un chiffre bien inférieur à ce chiffre théorique de 132 milliards.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'ai toujours protesté....

M. RAYMOND POINCARE.- Je le sais bien !

M. LE RAPPORTEUR <sup>gal</sup>.- D'ailleurs je ne veux pas discuter.

M. RAYMOND POINCARE.- Nous discuterons à la tribune du Sénat la semaine prochaine. Quand il est dit dans un état de paiement que les obligations C n'ont pas de point

de départ et qu'il appartiendra à la commission des réparations de la fixer, je mets au défi un enfant d'une école primaire de calculer la valeur de ces obligations, et alors, la question que je veux poser à M. le Président du Conseil est celle-ci : "n'y aurait-il pas intérêt, dans l'état actuel des choses, à ne pas parler du chiffre de la créance, à ne pas la mettre en cause, puisque les experts ont écarté délibérément la fixation d'un chiffre quelconque, mais au contraire, à conserver ce chiffre de 132 milliards pour laisser dans l'avenir toute latitude à M. le Président du Conseil dans ses négociations ?"

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Vous avez raison et je suis tellement d'avis qu'il n'y avait pas lieu de faire le problème que je ne l'ai pas encore fait, mais sur ce point encore, il ne faut pas se faire d'illusions. Si j'ai l'honneur de revenir encore devant la Commission - et il s'agit d'intérêts tellement graves qu'il n'y aura jamais d'avis trop nombreux, - j'apporterai les calculs que j'ai fait faire et que le gouvernement belge a manifestement approuvés. Au fond c'est une question de mathématiques, et si je prends les expressions de "constante" et de "variable" vous verrez que, même en faisant jouer la variable dans le sens le plus favorable à nos espérances, cela donne très peu de résultat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- 41 milliards dans 37 ans.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je vous apporterai les calculs et vous serez étonnés de voir comment la créance française varie peu suivant que l'on fait jouer l'indice pendant un certain nombre d'années. C'est ainsi qu'il faut traiter le problème, et malheureusement cela ne laisse pas beaucoup de marge à l'espérance.

M. RAYMOND POINCARE.- Vous avez trouvé des calculs faits au ministère. Il est impossible d'arriver à des chiffres précis, J'admire que M. le Rapporteur général puisse en donner, car nous avons fait étudier la question par des hommes compétents et il n'y en a pas deux qui soient d'accord.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous en concluez que le Rapporteur général n'est pas compétent.....

M. RAYMOND POINCARE.- Je ne pense pas que vous puissiez voir dans mes paroles une pareille insinuation qui n'est nullement dans mon esprit; j'ai dit simplement qu'il n'y a pas deux hommes compétents qui soient d'accord et que par conséquent, vous ne le seriez pas non plus avec ces hommes compétents.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne m'attendais pas à être interpellé à cette réunion, mais puisque la question est posée, je tiens à rappeler que si nous avons indiqué dans la première question, - ce qui ne me paraît pas du tout contraire aux intérêts de la France, comme on l'a dit, - que "l'acceptation du programme de paiements des experts constitue une réduction de la créance française par rapport à l'état de paiements de Londres", c'est pour deux raisons absolument distinctes. M. Poincaré qui connaît le rapport des experts, certainement, sait qu'il couvre toutes les sommes que l'Allemagne peut devoir aux puissances alliées et associées, par conséquent même les restitutions, les frais d'occupation et de contrôle et jusqu'aux intérêts des emprunts destinés à assurer les paiements"; au contraire l'état de paiements de Londres du 5 mai 1921 ne s'applique qu'au paiement des réparations; par conséquent

même en laissant le chiffre total de la créance, le rapport des experts aboutit à réduire cette créance; 2° la limitation à 132 milliards de marks or comprenait trois sortes d'obligations : a) b) c). On a paru faire fi tout à l'heure des obligations C. Au moment où les gouvernements ont traité, ces obligations C comprenaient 82 milliards de marks or et elles avaient un pouvoir exceptionnel, puisque dans l'esprit des gouvernements, elles pouvaient servir à équilibrer les paiements des dettes interralliées. Aujourd'hui, le rapport des experts parle d'annuités, mais il n'en fixe pas le chiffre, tout au moins ne le fait-il que pour une partie.

En ce qui concerne les obligations de chemins de fer et industrielles, l'amortissement est prévu en 37 ans ; la valeur en capital est fixée à 16 milliards de marks or; quant à la somme de 1.540 millions de marks or qui constituent les paiements annuels provenant de l'impôt sur les transports et la contribution budgétaire, le rapport des experts n'indique nulle part en combien de temps elle sera exigible. Or, il suffit de consulter les tables d'amortissement et de noter la valeur en capital de ces annuités à 5 % pour constater qu'au bout de 37 ans l'on arrive à 25 milliards 660 millions de marks or et en 100 ans à 30 milliards 500 millions de marks or ~~et en 100 ans à 30 milliards 500 millions~~, bien que cette dernière limite de 100 ans ne puisse être envisagée sérieusement; en y comprenant les 16 milliards d'obligations rappelées plus haut le chiffre de la dette se trouvera fixée entre 41 et 46 milliards 500 millions de marks or, car nous ne pensons pas que l'indice de prospérité de l'Allemagne permette de relever beaucoup

ces données. Nous sommes loin des 132 milliards de l'état de paiements de Londres. Ces raisons sont celles qui nous ont déterminés à dire dans la questionnaire de la Commission des finances que le rapport des experts présentait une réduction de la créance française, - et, d'ailleurs il ne saurait y avoir là aucun secret : c'est le secret de Polichinelle, car il n'est pas de journal, même en Angleterre et en Allemagne, qui n'ait soutenu la même théorie.

M. RAYMOND POINCARÉ.- La discussion n'a qu'un intérêt théorique, puisque l'état de paiement de Londres, - qui n'est pas la créance, - est inexistant, il est comme la jument de Roland. Si l'on veut faire une comparaison, il faut la faire entre ce que l'Angleterre et nos alliés nous ont offert au commencement de 1922 et ce qui nous est offert aujourd'hui par les experts; mais là n'est pas ma question. Ce que je voulais demander à M. le Président du Conseil, c'est comment il envisage la création d'un office intérallié pour les prestations en nature. Je suis d'accord avec lui pour penser qu'il n'est pas possible de déterminer les conditions dans lesquelles elles seront faites dès maintenant; il connaît quelles difficultés on a rencontrées à cet égard; l'on a reproché à certains gouvernements de ne pas avoir fait le nécessaire pour obtenir des prestations en nature; en vérité l'on n'a pas eu toute la résistance apportée par certains industriels et commerçants français dans cette question, notamment au sujet des prix et des douanes. C'est une question extrêmement difficile. Ce que je voudrais savoir c'est quels seront les rapports de cet office avec la commission des réparations. Il faudrait que l'Office fût nettement subordonnée à la commission des réparations, car c'est elle qui va avoir à dé-

terminer le montant des prestations en nature; il serait juste de jeter un regard sur la manière dont ces prestations sont faites, mais si cet office est nettement interallié il ne règlera pas la question pour l'intérieur.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je me suis mal expliqué j'ai étudié d'aussi près que j'ai pu la question des prestations en nature, qui est terrible ! il faut tout ignorer du mécanisme des réparations pour s'imaginer qu'il est possible de faire passer des marchandises d'un pays dans un autre; il y a là dessus un remarquable article de M. Colson dans la "Revue politique et parlementaire". J'ai étudié le problème dans le passé et il n'y a aucune critique dans ma pensée si je rappelle ce souvenir; on se heurte à de grosses difficultés et lorsque la commission des réparations a offert le 11 mars 1922 le fameux crédit de 950 millions on a posé au gouvernement français la question suivante : "comment entendez-vous employer ces 950 millions de marks or ou de marchandises?" Le problème ne se résout pas du jour au lendemain. Comment donc ai-je vu la solution de la question ? On m'a proposé différents systèmes ; je ne vois aucun inconvénient à ce que le mécanisme fonctionne sous la subordination de la commission des réparations et voici ce que j'ai voulu dire : "je vous apporte un projet; ne me demandez pas de vous en exposer tous les détails; je voudrais qu'il y eût d'abord pour recueillir l'ensemble des prestations en nature un office interallié qui fût la livraison d'ensemble et ensuite la répartition. Une fois la répartition réglée, ce n'est plus qu'un problème purement français. Alors, que l'organisme chargé de l'exécution du problème et de sa solution s'ap-

pelle de tel ou tel nom, qu'il soit ou non dans ladépendance de la commission desréparations, cela n'est pas ce qui me préoccupe le plus. Ce que je veux, c'est un service qui sache que tous les ans il aura à disposer de 300 ou 400 millions de marks or pour les réparations en nature; il a alors le temps de consulter le gouvernement, et ce dernier de voir quels sont les besoins coloniaux et métropolitains pour la distribution de ces marchandises; il faut veiller à ne pas écraser soudain un marché de fer ou de la fonte, par exemple, qui souffre par des commandes maladroites; c'est un office spécial qui sera chargé de cette besogne. Voilà comment je conçois la solution du problème. Si j'ai parlé d'un office intérallié seulement, je me suis trompé, mais je crois avoir dit : "un office interallié d'abord, et ensuite un office national".

M. MARRAUD.- Cet office intérallié ne sera qu'un organe de liaison avec les offices nationaux qui apprécieront les besoins de chaque pays.

M. RAYMOND POINCARÉ .- Au sujet des transferts, je suis absolument d'accord avec M. le Président du conseil : c'est évidemment la partie la plus importante - et la moins facile à réaliser - du rapport des experts et il y a une étude complémentaire à faire sur laquelle je voudrais demander, dès aujourd'hui, l'opinion du gouvernement : s'il s'agit de donner une juridiction d'appel au comité de transfert je ferai la même observation que pour l'Office interallié des prestations en nature : il faudra que, là encore, vous le rattachiez à la commission des réparations, car ce que sur tous ces points, la tendance anglaise sera de dissocier et de créer des organismes internationaux à côté

de la commission des réparations. Il me paraît absolument impossible de donner satisfaction à cette tendance car cela équivaudrait à sacrifier partout les droits de la France qui se trouverait partout en minorité.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- La difficulté du problème n'a pas échappé aux experts.....

M. POINCARE.- C'est pourquoi ils ne l'ont pas résolue !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- A la page 27 du rapport il y a cette phrase suivante :

"Nous ne pensons pas que cette partie de nos propositions présente des difficultés ayant un caractère nouveau qu'on ne pourra résoudre que par l'expérience, mais la solution que nous proposons semble supérieure à toutes les solutions possibles... etc, etc..."

Il y a évidemment plusieurs solutions et les experts en envisagent certaines dont une qu'il rejette immédiatement comme constituant pour l'Allemagne une faveur injustifiable; il y avait, en somme deux solutions désavantageuses pour la France, on en choisit une troisième qui comporte une part d'aléa et d'appréciation. Il faudra donc une juridiction d'appel ou d'arbitrage et je partage l'opinion de M. Poincaré, quand il déclare que ce devra être la commission des réparations ou un organisme aussi voisin que possible de la Commission des réparations.

M. CHENNEBENOIT.- Je n'ai à poser à M. le Président du Conseil qu'une courte question en ce qui concerne le régime des chemins de fer sur la rive gauche du Rhin et dans la Ruhr. Peut-être vous est-il difficile de préciser davantage que vous ne l'avez fait; cependant quelques détails pourraient intéresser la commission et voici pourquoi à mon avis : D'après le rapport des experts, nous savons tous que l'ensemble des chemins de fer allemands de

la rive gauche du Rhin, comme les autres, seront remis à une grande société anonyme, mais que le gouvernement allemand ne sera nullement dépossédé en quoi que ce soit, mais qu'il rentrera, au contraire, en possession de tous ses droits sur l'ensemble de ses chemins de fer :

"Nous acceptons - disent les experts - leurs conclusions (des experts spéciaux) - et nous recommandons la remise des chemins de fer allemands à une société anonyme. Nous n'entendons pas déposséder l'Allemagne en faveur des alliés de l'administration des chemins de fer.....

"Sur 18 administrateurs, 9 seront choisis par le gouvernement allemand et les porteurs d'actions de préférence les 9 autres par le trust des obligations et ils pourront comprendre 5 Allemands. On admet, par conséquent l'éventualité que le conseil puisse compter 14 Allemands sur 18 ; le président du conseil et le directeur des chemins de fer seront allemands."

Je voudrais savoir si M. Mac Donald a accepté ce régime, au moins en principe, pour la rive gauche du Rhin. Vous nous avez dit, au début que cette question paraissait lui être désagréable et qu'il n'avait voulu l'envisager en aucune façon, mais qu'il avait fini par la discuter sur vos objurgations et devant l'intérêt capital qu'elle présente, étant arrivé à cette conclusion qu'il accepterait 4 séries d'experts et que dans le cas où ceux-ci ne seraient pas d'accord on s'en remettrait à l'arbitrage du maréchal Fock. Je voudrais d'abord savoir quelles sont ces 4 séries d'experts et surtout si M. Mac Donald a accepté le principe que sur la Rive gauche du Rhin et dans la Rhur il y aurait pour remplacer la Régie Franco-belge actuelle une organisation spéciale, indépendante de cette grande société allemande qui est mentionnée dans le rapport des experts.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- La meilleure manière de vous renseigner est de lire le procès verbal de cette discussion; mieux encore que dans toutes les autres vous apprécierez, comme je l'ai appréciée moi-même la liberté d'esprit de M. Mac Donald, qui, à ce moment, a donné au Foreign Office, dans la personne de Sir Eyre Cross, une leçon assez rude. C'est la conversation de dimanche matin et vous allez voir qu'elle a été assez technique à certains moments :

" M. MAC DONALD.- Nous nous étions arrêtés hier soir à la question de la régie franco-belge.

"SIR Eyre Crowe .- La situation ne nous paraît pas très satisfaisante; notre pensée première avait été que le comité spécial recommandé par le rapport des experts aurait pu prendre des mesures d'application pratique, mais ces messieurs ne paraissent pas disposés à s'en charger. Nous estimons, d'ailleurs que les termes du rapport sur le principe de l'unité économique de l'Allemagne sont absolus et rendent impossible aucune réserve en faveur de la Régie.

"J'ajouterai que de l'avis des autorités militaires il semble douteux qu'on ait besoin de garder quoi que ce soit de la Régie et de garder le contrôle de quelques lignes de chemins de fer. Tout a très bien marché jusqu'ici dans les territoires rhénans et la Haute Commission Intérralliée n'a qu'à exercer les pleins pouvoirs dont elle dispose, et je ne vois pas pourquoi on aurait à prendre des arrangements spéciaux."

A ce propos je note qu'il n'est pas indifférent de retenir que Sir Eyre Crowe n'a pas refusé à la Commission intérralliée le droit d'exercer des pouvoirs ; il y a peut-être là une erreur de sa part, mais je m'en empare; il permet donc à la Commission intérralliée de prendre des dispositions en vertu de ses pleins pouvoirs.

"M. HERRIOT.- Je me permets de faire deux observations en réponse. Nous avons reçu le 20 juin un télégramme de M. Leverve, de Berlin.....

"Il croit que nous n'aurons aucune difficulté à assurer la sécurité de nos troupes; ce n'est pas l'avis de Foch..... L'occupation de la Ruhr a montré que si cette défection s'était produite 3 jours plus tôt il nous aurait été impossible d'envoyer nos effectifs sur le Rhin, C'est une question de sécurité qui doit être résolue dans le sens que nous indiquons. Il y aurait avantage à ce que les experts français et britannique étudient la question et prévoient une solution acceptable.

M. MAC DONALD.- Ces renseignements ne coïncident pas avec les notes.

"Sir Eyre Crowe.- Nous avons fait comprendre à Berlin que nous ne pouvons pas donner d'instructions à Sir William... Quant à l'opinion de Foch il ne m'appartient pas de la critiquer, mais je ferai remarquer que la situation n'est pas la même et que, s'il s'agit des territoires rhénans la commission a tous les pouvoirs. C'est une toute autre question que de demander des pouvoirs extraordinaires à cause d'une imprudence possible; ce serait contraire à l'arrangement relatif aux territoires Rhénans du rapport Dawes.

"M. MAC DONALD.- J'ai remis toute l'affaire aux mains des experts, mais j'interviendrai s'il y a des difficultés.

" M. HERRIOT.- Pour la question de la sécurité des troupes il faut s'en remettre aux experts militaires, même si l'occupation devient invisible; il faut protéger nos soldats contre tous les dangers possibles.

"Sir Eyre Crows.- Ce n'est pas une question qu'on puisse décider car elle est en contradiction avec l'arrangement des territoires rhénans des experts; encore une fois la Commission interalliée a tous pouvoirs pour émettre des ordonnances.

" M. HERRIOT.- Voyez l'article 3.

"Sir Eyre Crowe.- L'article 3 ne s'applique pas à la zone dont il s'agit et je n'ai pas à tenir compte de l'avis de Foch.

"M. PERETTI DELLA ROCCA.- Il est impossible qu'on ne nous donne pas satisfaction sur ce point.

"M. MAC DONALD.- Il y a quatre séries d'intérêts à représenter : 1° la série de politique générale et de l'interprétation juridique des textes, à examiner par les représentants des affaires étrangères;

2° la question d'administration des chemins de fer à examiner par les experts;

3° la question de sécurité par les experts militaires;

4° la question financière par les experts de trésorerie. Nous allons former une commission pour examiner cette question; il faut prévoir quatre séries de représentants des deux côtés.

" SIR EYRE CROWE.- Quel que soit l'objet de la discussion il faut faire cette réserve qu'on n'ira pas au-delà du rapport des experts.

" M. MAC DONALD.- Ce sera à vous à dire cela si je vous demande de représenter le Foreign Office.

" M. HERRIOT.- En tout cas, je ne peux pas traiter la question de la sécurité des troupes en dehors de Foch et de l'Etat-major.

" M. MAC DONALD.- Je suis dans la même situation; je sais que la France attache une grande importance à ce point.

On ne saurait montrer trop de reconnaissance à un homme qui vous parle de cette façon.

Et comme j'insistai sur la gravité de la question et la difficulté que je pourrais éprouver auprès du Parlement :

"Je serai trop heureux de faire tout ce que je pourrai pour vous donner satisfaction et faciliter les choses; la question demande à être soigneusement examinée; pour

donner certaines garanties remettons la aux experts; qu'ils s'arrangent entre eux, après cela nous pourrons converser sur le sujet....."

M. CHEEBENNOIT.- Je vois, en effet, que la question a fait l'objet d'un débat extrêmement vif; mais si l'on estime que les pouvoirs de la Commission interalliée sur la Rive Gauche du Rhin sont suffisants pour trancher la question, j'estime que cela est inadmissible; il faut autre chose : ce n'est pas à moi à vous l'indiquer; vous allez entreprendre des négociations diplomatiques, - permettez-moi de vous dire qu'il faut pousser à fond parce qu'il s'agit de la sécurité de nos troupes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- J'ai pris une position très forte et je ne transigerai que lorsque je serai d'accord avec Foch; je ne puis prendre une position meilleure; une des raisons pour lesquelles je prierai Foch de m'accompagner à Londres c'est qu'étant à la fois maréchal de France et ~~maréchal de France et maréchal~~ maréchal anglais, il sera tout désigné pour donner un avis et arbitrer. Quoiqu'il en soit vous voyez que la discussion a été aussi loin que possible et que le Premier britannique s'est montré conciliant.

M. LAZARE WEILLER.- Dans la mesure très restreinte où vous avez pu discuter avec M. Mac Donald la question des Dettes Interalliées, M. Mac Donald ou Sir Eyre Crowe qui s'était occupé de cette question à plusieurs reprises, ne vous ont-ils pas donné cette indication précise que l'Angleterre réclamerait - je ne veux pas citer un chiffre, je parle pour le principe - seulement pour sa part dans les dettes interalliées provenant de l'Allemagne, le montant correspondant à ce qu'elle devait elle-même payer aux Etats-Unis ?

D'autre part n'ont ils pas précisé que si ce qui lui revenait de l'Allemagne n'était pas suffisant elle ne demanderait elle-même à la France autre chose que la tranche correspondante, - ce qui, d'après mes calculs représenterait une somme assez petite. C'est un point extrêmement intéressant sur lequel je me permets d'appeler votre attention.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Sur la question des dettes interalliées je ne suis pas allé plus loin que je vous ai dit et je m'estime relativement heureux d'avoir pu, dans une conversation de laquelle on voulait écarter ce sujet, l'y introduire et obtenir des déclarations telles que je ne peux dès maintenant, désigner les experts; je vous dirai que même s'il m'avait été permis d'aller plus loin je n'aurais pas lié la question de la dette anglaise à l'Amérique; j'aurais évité de réunir ces deux problèmes qui sont extrêmement différents parce que j'espère, - pour ne pas dire plus, - je crois que nous pouvons obtenir mieux et le synchronisme entre l'opération qui a été faite précédemment par M. Baldwin aux Etats-Unis et notre situation ne me paraît pas utile à établir; je ne serais pas heureux, pour ma part, d'une solution analogue à la solution Baldwin.

M. LAZARE WEILER.- Je me félicite d'avoir posé la question; cela a permis ainsi à la commission d'entendre une réponse intéressante.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- La négociation sera difficile, mais elle ne peut être liée aux questions qui vont être discutées à Londres.

M. HONNORAT.- A la conférence du 16 juillet on ne fixera pas le nombre des annuités de l'Allemagne ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- J'ai répondu à cette question lorsque M. Poincaré parlait du nombre des annuités : j'ai dit que la question n'avait pas été posée ; je crois qu'elle ne le sera pas ; mais j'ai ajouté que j'estimais que la marge qui reste pour cette discussion est extrêmement importante.

M. HENRY BERENGER.- Il semble résulter du rapport des experts que, somme toute, la portion équivalente aux obligations C - 80 milliards de marks or environ - disparaît ; d'autre part les dettes interalliées ne sont pas liées à la question du rapport des experts. N'y a-t-il pas là une lacune grave ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je vais vous donner, je ne dis pas mon impression dernière - je suis à votre disposition tant qu'il vous plaira de m'interroger ; mais mon impression d'ensemble est que, évidemment, il y a dans le plan Dawes un certain nombre de lacunes. Aussi bien, ai-je rapporté d'Angleterre l'impression que, dans l'intérêt de notre pays, il faut aller vite. Je crois que tout mois qui passe nous enlève des chances et nous fait perdre de l'argent. Revoyant des amis que j'ai en Angleterre j'ai été frappé de les trouver dans un état d'esprit tout différent de celui que j'avais constaté il y a quelques années.

Comme dans beaucoup de pays l'esprit de guerre s'est atténué en Angleterre ; on a l'impression - non pas écrite, bien entendu - que le problème des réparations commence à les excéder, que, pris par d'autres problèmes qui mettent en cause l'équilibre de l'empire et l'avenir de leur pays, les Anglais supportent avec beaucoup de diffi-

cultés les discussions sur ce sujet .

Je m'excuse d'avoir parlé à M. Mac Donald d'un ton peut-être un peu plus ému qu'il n'est accoutumé dans les conversations en Angleterre, mais je n'ai pas pu ne pas donner cours aux sentiments qui s'agitaient en moi.

D'autre part, il faut profiter de la présence de M. Mac Donald au gouvernement; j'ai l'impression que s'il était remplacé par un homme plus réaliste, plus docile aux invitations, aux ordres du Foreign Office et de la Trésorerie, notre créance serait encore amputés.

M. LUCIEN HUBERT.- Il y a, dans notre questionnaire, une question relative à la note reçue avant-hier de l'Allemagne. Or, depuis quelque temps se développe dans une certaine presse française une campagne alarmante....

M. DAUSSET.- Alarmiste, même.

M. LUCIEN HUBERT.- sur les armements de l'Allemagne si elle est vraie : quel est l'avis de M. le Président du Conseil sur cette campagne et sur la note allemande qui, au contraire, est plus rassurante ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je prie M. le Ministre de la guerre de répondre à cette question.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Il entrerait dans mes intentions de compléter sur ce point auquel j'attache une importance considérable, les explications que M. le Président du conseil vient de donner.

Il est certain que, de tous les chefs de tractation relatifs à la sécurité militaire de la France dont a parlé M. le Président du Conseil, aucun ne nous donne une sécurité absolue : il s'en faut malheureusement de beaucoup. Mais si, sur chacun de ces ordres d'idées, M. le Président du Conseil obtient, dans les conversations futures, une

certaine somme de satisfaction, le total de ces satisfactions partielles nous assurera tout de même un certain quantum de sécurité qui ne sera pas négligeable mais qu'il ne faut pas non plus exagérer.

Moi aussi, à mon retour en France, j'ai trouvé l'opinion moyenne extrêmement alarmée.

Pour écarter d'abord les exagérations, je dois dire que, somme toute, nous sommes actuellement, au regard de l'Allemagne, dans une situation infiniment supérieure à celle de 1913; le rapport des forces des deux pays nous est plus profitable.

Or, avant la guerre, nous vivions, nous respirions : quoiqu'il arrive, il faut nous habituer à avoir sur notre flanc un conducteur chargé d'électricité à une certaine tension; tout ce que nous pouvons faire est d'essayer de diminuer cette tension par des procédés qui dépendent plutôt de la politique générale que de la politique militaire, et continuer à vivre en nous disant que les choses seront toujours ainsi.....

M. PAUL DOUMER.- Et en ayant tout de même chez nous un paratonnerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- C'est cela. La conclusion, c'est qu'il nous faut prendre toutes les mesures que nous pourrions prendre pour parer à des éventualités qui peuvent venir se produire sur cette frontière.

Il faut dire les choses comme elles sont, disait M. le Président du Conseil : il faut nous habituer à vivre avec cette pensée que cela a été toujours comme cela du côté du Rhin.

Les guerres antiques se terminaient quelquefois -pas

toujours - dans des conditions plus favorables, grâce à un procédé que je rappelais hier à la Commission de l'armée: on tuait tous les mâles, on enlevait les femmes et on massacrait les innocents; mais le malheur des temps veut que ces méthodes ne soient plus en usage et surtout que nous ayons 60 millions d'Allemands sur notre flanc. Il faut nous habituer à vivre dans ces conditions.

Maintenant, parmi les chefs de tractation dont on a parlé il en est un qui, depuis les entretiens de Chequers, a fait un pas dans la voie de la réalisation, je veux parler de l'exécution du contrôle militaire.

Le gouvernement allemand, vous l'avez vu dans les journaux, vient de répondre à la sommation qui lui avait été adressée: à mon avis, cette réponse marque un certain progrès je ne dis pas dans la voie de la conciliation, le mot serait trop fort.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Dans la voie de l'exécution.....

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Je ne vais pas non plus jusque là ; on peut, en effet, lui adresser trois ou quatre critiques.

Le gouvernement allemand était sommé d'avoir à permettre l'inspection générale de ses armements : cette préoccupation répondait à ce fait qu'en réalité, depuis dix-huit mois, le contrôle militaire a complètement cessé et que nous sommes actuellement hors d'état de dire dans quel état se trouve l'Allemagne au point de vue militaire.

On dit donc à l'Allemagne : donnez-nous des facilités telles que nous puissions nous faire une idée sur ce point capital.

En dehors de ces considérations, on disait en outre à

l'Allemagne : nous avons indiqué cinq points principaux sur lesquels, avant l'arrêt du contrôle, nous avons, après réquisition de la commission interalliée, déclaré que nous n'avions pas satisfaction ; par exemple, la police n'est pas ce qu'elle doit être, c'est une police militaire au lieu d'être une police intérieure ; de plus, vous n'avez pas encore complètement transformé vos usines chargées de la fabrication du matériel de guerre et enfin vous n'avez pas mis votre législation en harmonie avec le traité de paix

Pour moi, ce dernier point était essentiel. Pendant quatre ans et demi, le Reich nous a raconté que l'état d'esprit nationaliste du pays ne lui permettait pas de donner satisfaction en ce qui concerne le contrôle, qu'il y aurait des incidents graves ; mais quand il s'agit d'élaborer des lois, il n'y a qu'à se présenter devant le Reichstag. Or, cela n'a pas été fait. Nous avons mis deux années à obtenir la suppression du service militaire obligatoire, par une loi que nous avons obligé le gouvernement allemand à remettre plusieurs fois sur le chantier.

En fait, la grande résistance que le Reich a opposée dans ce domaine indique clairement l'importance qu'il attache à ces faits : il est évident qu'une loi ne peut être votée par le Reichstag sans que l'opinion publique mondiale en soit saisie.

L'Allemagne avait donc à répondre à ce que nous appelons, en jargon de contrôle, les cinq points dont j'ai indiqué les principaux et à permettre l'inspection générale de ses armements. Dans sa dernière lettre, le Reich répond bien pour ce qui est de l'inspection générale, mais il passe sous silence les cinq points : cela est tout à fait regrettable.

Après cette première lacune, il en est une autre rela-

tive au délai dans lequel le gouvernement allemand prétend que le contrôle doit cesser. Il prétend que tout doit être terminé le 10 octobre prochain,

Si vous me demandiez de vous dire dans deux mois ce qui se passe dans tel ou tel corps d'armées, je donnerais les instructions nécessaires pour que vous ayez satisfaction; mais, en Allemagne, nous n'avons pas notre liberté d'action.

Nous voulons savoir si l'Allemagne exécute le traité: si nous avons un seul résultat de contrôle négatif, si une seule violation est constatée, cela suffit. Une opération de contrôle peut suffire à baser une décision juridique. Si, au contraire, nous ne constatons pas de lacune dans cinq, dix, quinze opérations, cela ne veut pas dire que le traité a été respecté, mais seulement que nos coups de sonde n'ont pas réussi. En pareille matière, pour arriver à une conviction, il faut multiplier le nombre des expériences pour avoir des bases de détermination suffisamment larges.

Par conséquent, impossibilité d'accepter le délai suggéré, étant donné la nature spéciale de ces opérations de contrôle. Et sur la demande du gouvernement britannique, nous avons signifié au Reich que cette inspection générale durerait trois mois, quatre mois peut-être, ceci d'ailleurs, à titre de pure indication. Nous ne pouvons pas entendre qu'on nous marchandé un délai.

Un troisième grief, à mon avis moins important, et sur lequel on pourrait peut-être montrer un peu plus de souplesse, parce qu'il ne vise pas des résultats immédiats, mais plutôt une question de forme, c'est la question des modalités d'exercice du contrôle.

La forme adoptée par le gouvernement allemand dans sa réponse n'est pas acceptable, parce qu'elle semblerait tendre à faire passer la direction du contrôle entre les mains du gouvernement allemand ou tout au moins à la soumettre à une entente préalable. Cela est impossible. L'expérience que nous avons des procédés de la Reichswehr ne nous permet pas de nous prêter à cette combinaison.

Mais il faut remarquer que la situation du Reich est délicate et tenir compte, somme toute, de certaines susceptibilités légitimes. Il le répète souvent., et j'aurais tendance à croire, pour une fois, qu'il y a une part de vérité dans ses affirmations.

Le contrôle militaire est certainement quelque chose de très vexant ; l'histoire montre que l'on ne passa sous les fourches caudines que sur le champ de bataille, sous une impression de défaite ; quand le vaincu est entré en convalescence et recommence à sentir ses forces, il supporte cette opération plus difficilement.

Il est certain que le contrôle va devenir une charge, surtout pour le corps des officiers, qui est amené à le subir. Je crois donc que, dans la forme - à condition que le fond n'en soit pas affecté - c'est-à-dire que les opérations restent libres - on peut chercher à ménager les susceptibilités du gouvernement allemand. Si nous poursuivons des résultats objectifs, et non des succès de forme, nous pouvons faire sur ce point un sacrifice à condition que le fond reste intact.

Le comité interallié de Versailles a déjà examiné la réponse allemande, je sais la décision qu'il propose à la conférence des ambassadeurs et qui rejette les points dont je parlais tout à l'heure ; mais je ne serais pas surpris

que le gouvernement allemand ait cherché à ne pas céder du premier coup et que, dans cette première réponse il ait surtout cherché à gagner du temps.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Pour renseigner complètement les commissions, j'ajoute que l'ambassadeur allemand est venu faire une démarche au quai d'Orsay et je sais que la même démarche a été faite au Foreign Office pour dire que, quels que soient les termes de la réponse de la Conférence des ambassadeurs, le gouvernement allemand faisait dire qu'il acceptait sans réserve ni arrière pensée la note de la Conférence.

M. POINCARE.- Accepte-t-il l'inspection générale et les cinq points ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- En ce qui concerne les cinq points, la réponse préparée rappelle au gouvernement allemand que cette question reste intacte et qu'il doit exécuter.

On dit seulement, dans la forme, aux Allemands qu'on n'a pas parlé des cinq points, parce qu'on imagine bien entendu que leur exécution serait terminée en même temps que l'inspection générale. Mais ces cinq points sont maintenus intégralement.

Telles sont à mon sens les déficiences de la réponse du gouvernement allemand. Nous allons voir maintenant comment il réagira à la lettre qui lui va être envoyée. Si les instructions arrêtées par la Conférence des ambassadeurs, après entente entre les gouvernements, ne brident pas la commission interalliée dans l'exécution de ces créations; si, d'autre part, le gouvernement allemand accepte, comme je ne serais pas éloigné de le croire - une longue et dure expérience m'a pourtant amené à être prudent jus-

qu'à ce que le Reich ait fait connaître son opinion - nous serons entrés alors, semble-t-il, dans une voie de progrès.

M. ALBERT LEBRUN.- Au point le plus émouvant de ses explications, puisqu'il a été ponctué par les applaudissements de notre réunion, M. le président du conseil nous a montré le Premier britannique arguant de l'opinion d'une partie de ses compatriotes et de ses experts pour se tenir <sup>sur</sup> (une prudente réserve : j'entends que quand un gouvernement parle, c'est lui qui compte et même ses experts n'ont pas droit d'avoir une opinion différente. Mais il est intéressant de connaître cette opinion des experts anglais dans le passé. Or, depuis deux ans, la Commission temporaire mixte des armements, près la Société des nations, a préparé le pacte de garantie mutuelle qui a été adopté par l'Assemblée de la Société sans qu'un mot y ait été changé, et soumis en 1923 aux gouvernements pour avis. Je prie M. le Président du Conseil de se faire donner un résumé de l'avis des experts militaires, navals et aériens de l'Angleterre, qui toujours, dans tous ces débats, ont fait preuve, aux côtés des nôtres, d'une fidélité incroyable.

Rappellerai-je à cet égard la situation dans laquelle nous nous trouvions l'année dernière : Lord Robert Cecil, membre du gouvernement anglais n'apportait pas d'avis de son gouvernement et, pour le rallier à nos amendements, il suffisait de le menacer de lui demander l'opinion du gouvernement britannique.

Eh fait, à Genève, nous avons été toujours appuyés par les experts britanniques.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.- Aussi ai-je dit tout à

l'heure que si, pour des raisons que je me suis fait expliquer et que je crois vraisemblables, je n'avais pas trouvé M. Mac Donald très favorable à l'idée du pacte de garantie mutuelle, je ne désespérais pas de l'y voir venir. Si réservé que j'aie été dans mes déclarations, je n'ai pas été pessimiste sur ce point. Il me semble impossible que le Premier anglais, membre du Labour Party, partisan de la Société des nations, aille à l'encontre de la procédure si heureusement préparée à Genève.

M. LABROUSSE.- N'avez-vous pas l'impression que ce soit la situation politique du cabinet anglais qui arrête quelque peu M. Mac Donald ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Evidemment, il a une situation politique extrêmement difficile, et sa timidité à l'égard des communiqués de toutes sortes vient, je crois, de l'incertitude dans laquelle il se trouve.

M. LABROUSSE.- Il craint, nous avez-vous <sup>dit</sup> d'avoir à compter avec M. Lloyd George : cela ne me semble pas cadrer tout à fait avec ce que nous savons. A Cannes, il semble bien que M. Lloyd George avait accepté de garantir..

M. POINCARE.- M. Lloyd George avait accepté un pacte de garantie nu, sans convention ni précautions militaires ; c'est sur cette question qu'on a effectivement rompu les conversations. J'ai publié, d'ailleurs, un Livre jaune qui contient les procès verbaux de la Société des Nations auxquels M. Lebrun faisait allusion. Depuis, de nouvelles délibérations ont eu lieu dans lesquelles la Société des Nations a elle-même donné pleinement raison à la thèse française, qu'un pacte, sans certaines préparations militaires faites d'accord était inutile et même dangereux, à certains égards. Les techniciens anglais se sont rangés

à cette thèse et en réalité, M. Lloyd George l'aurait acceptée, j'en suis tout à fait convaincu.

M. LABROUSSE.- Il l'avait acceptée.

M. POINCARE.- Il ne l'avait pas acceptée. A Cannes, il n'était pas question de préparation militaire.

Lorsque j'ai rencontré M. Lloyd George à Paris, avant qu'il fût président du conseil, je lui ai fait l'objection - la conversation est au Livre jaune : il me répondit : "s'il s'agit de conventions, impossible; s'il s'agit de garanties, de contacts entre les Etats-Majors, c'est à voir". De sorte que M. Lloyd George était assurément beaucoup plus près. - C'est en quoi vous avez raison de dire qu'on ne rapporte pas fidèlement ses propos - de la thèse de la Société des Nations que ne l'est aujourd'hui M. Mac Donald : celui-ci a sans doute lu les délibérations de la Société des Nations, mais il persiste jusqu'ici dans ses idées.

Actuellement, il ne s'agit plus d'une convention militaire dont les Anglais ne veulent pas, mais simplement de quelques précautions, comme celles que nous avons prises avec la Tchécoslovaquie, l'Angleterre accepterait certainement les conversations entre états-majors et les différentes mesures proposées par la Société des Nations, les techniciens et, notamment, le War Office qui est intervenu près du Foreign Office pour appuyer la thèse française : Sir Eyre Crowe a toujours refusé de céder, mais n'empêche qu'il y a, au Foreign Office même, des hommes qui accepteraient.

M. PAUL DOUMER.- Dans l'opinion anglaise, qui est faite de l'opinion du peuple et des organismes administratifs et militaires placés auprès du gouvernement, la marine comme l'armée sont favorables à tout ce qui ressemblera à un pacte de garantie avec la France; leur opinion sur les armements de l'Allemagne est au moins égale à la nôtre, et si un pacte de garantie est conclu entre les gouvernements, il ne nous sera ni difficile ni long d'avoir les forces de terre et de mer britanniques et les conventions ou les préparations qui en seront la conséquence.

M. POINCARE sait mieux que personne quelle était la situation avant 1914, le désir ardent de la marine et de l'armée anglaises d'être à nos côtés dès le premier jour : cette opinion a d'ailleurs puissamment contribué à ranger à nos côtés le cabinet anglais, quel qu'il eût pu être, que son chef se fût appelé Asquith ou Lloyd George, ou que ce fût un cabinet conservateur.

Dans ces conditions, ce qui importe, c'est d'obtenir, du gouvernement anglais une adhésion à un pacte de garantie : les solutions militaires suivront vite et nous avons cette solution de principe.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- C'est ce que disent nos amis anglais.

M. LABROUSSE.- A Cannes, si j'ai bon souvenir, on a substitué au projet d'aide et d'assistance prévu par le traité de Versailles un autre projet et c'est sur ce dernier projet que M. Lloyd George avait donné au moins une approbation, sinon une signature .

M. PIERRE MARAUD.- C'est M. Lloyd George qui l'avait proposé.

M. LABROUSSE.- On disait dans ce projet qu'en cas d'attaque de la France, l'Angleterre mettrait à sa disposition des forces aériennes, navales et terrestres : dans ces conditions, il est évident que la convention militaire aurait pu être signée ultérieurement et je ne comprends pas pourquoi M. Mac Donald refuse aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Tout cela est très clair. Les explications qui viennent d'être échangées commentent l'état d'esprit du Premier anglais. "Moi, Premier ministre, dit-il ayant affaire à un Parlement, je peux vous donner un engagement général de la Grande Bretagne. Nous avons mis notre <sup>signature</sup> ~~signature~~ au bas de l'acte de neutralité de la Belgique : nous l'avons fait respecter; seulement, si vous me demandez un pacte, des précisions sur les effectifs que nous vous enverrions, je ne peux rien vous dire. Aussi bien, ces précisions, M. Lloyd George les avait-il refusées.

M. POINCARÉ.- Il disait expressément : Je comprends le refus de la France d'un pacte qui ne sera qu'une promesse générale, parce qu'il ne signifiera rien du tout; il ajoutait : "Je suis d'accord avec le gouvernement français pour considérer que cela est insuffisant - il l'a dit aux Communes - seulement je ne puis pas donner davantage.

M. PIERRE MARAUD.- J'éprouve quelque surprise à entendre parler en ces termes du projet de pacte de Cannes en 1922: il y a cependant, dans l'article 1 une formule générale de nature à impressionner les populations et le Parlement français :

"Dans le cas d'une agression directe et non provoquée, de la part de l'Allemagne, l'Angleterre se rangera immédiatement aux côtés de la France avec toutes ses forces.....

M. POINCARE.- Mais, lisez la suite. Vous verrez pourquoi ce pacte n'a pas été accepté.

M. PAUL DOUMER.- L'Entente cordiale, en 1914, disait encore moins que cela.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs, je crois que cette question peut être considérée comme épuisée : nous n'avons pas qualité pour y donner une solution et mieux vaut mettre fin à la discussion qui s'est engagée (Très bien!).

M. LAZARE WEILLER.- M. le Ministre de la guerre a parlé de la campagne violente faite par le parti nationaliste allemand contre l'acceptation de nos demandes de contrôle : pense-t-il que cette campagne soit factice et qu'elle résulte, en quelque sorte d'une entente qui donnerait au Reich le moyen de se montrer un peu plus résistant à notre endroit ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Il est difficile de donner une appréciation de tendance. Ma conviction est que le Gouvernement est d'accord, mais ce n'est qu'une impression.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne désire plus poser de questions ?.....

Nous pouvons donc considérer le débat comme clos.

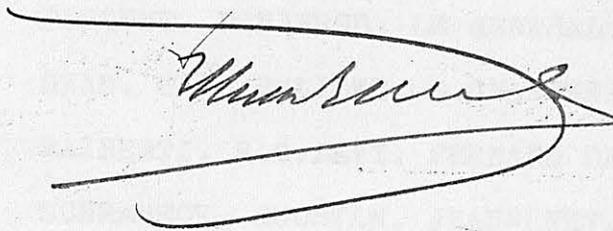
Je remercie M. le Président du Conseil des explications complètes, loyales et très sincères qu'il a bien voulu nous donner (Vive approbation) nts).

M. LUCIEN HUBERT .- Le Président de la Commission des Affaires Etrangères se joint à M. le Président de la Commission des finances pour rendre le même hommage à

M. le Président du Conseil. (Nouvelle approbation).

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL et M. LE GENERAL NOLLET  
MINISTRE DE LA GUERRE se retirent à 17 heures 45./.

Le Président  
de la Commission des Finances :



+++++